

58<sup>e</sup> Assemblée Générale

Samedi 13 octobre 2012

Palais des Congrès de Nancy



# Le déroulé en images

Emargement - Café d'accueil & Stands - Travaux et interventions - Remise



## Planning

8 h 45 - 9 h 30  
Accueil au Palais des Congrès  
Café d'accueil offert par la mairie de Nancy  
Stands des partenaires

9 h 30  
Ouverture de l'Assemblée générale

9 h 30 - 10 h  
Allocutions d'accueil  
de M. ROSSINOT, maire de Nancy  
et de la présidente, Mme Rose-Marie FALQUE

pages 4 à 8



Le reportage vidéo de l'assemblée générale est  
disponible sur [www.adm54.asso.fr](http://www.adm54.asso.fr)

# de la légion d'honneur - Séance de dédicaces - Repas



10 h - 10 h 20  
Rapports moral, financier et d'activité...votes pages 9 à 15

Intervention de la chambre des notaires page 15

Intervention du Colonel Stéphane BEAUDOUX,  
directeur du SDIS sur le volontariat page 16

10 h 20 - 10 h 45  
Intervention de M. Michel DINET, président du conseil général pages 17 à 19

10 h 45 - 11 h 45  
Intervention de M. Jean-Paul DELEVOYE,  
président du Conseil économique, social et environnemental pages 20 à 31



Questions écrites pages 32 à 37

12 h 20 - 12 h 35  
Discours de clôture de M. Raphaël BARTOLT, préfet de Meurthe-et-Moselle pages 38 à 49

12 h 35 - 12 h 45  
Remise des insignes de la Légion d'honneur par M. DELEVOYE à Mme FALQUE page 50

12 h 45 - 15 h 30  
Apéritif offert par la mairie de Nancy - Repas



**Mme Rose-Marie FALQUE,  
présidente de l'Association des maires  
de Meurthe-et-Moselle, déclare ouverte  
la 58<sup>e</sup> assemblée générale des maires  
de Meurthe-et-Moselle :**

« Je passe la parole à André ROSSINOT, maire de Nancy, premier vice-président de l'association des maires de France, représentant le président PELISSARD que je remercie bien vivement pour l'accueil réservé, puisque c'est la mairie de Nancy qui prend en charge le café que vous venez d'apprécier et l'apéritif que vous apprécierez tout à l'heure ».

**Allocution d'accueil de M. André ROSSINOT,  
maire de NANCY :**

Merci Mme la Présidente de vos propos d'accueil. Je voudrais saluer M. le Préfet, l'ensemble de vos collaborateurs et services de l'Etat, l'ensemble des personnalités extérieures de l'Association mais interlocuteurs réguliers et précieux pour tous les maires de Meurthe-et-Moselle et vous dire, à vous mes chers collègues, aux parlementaires que je salue, députés et sénateurs, qu'aujourd'hui est un espace de temps politique intéressant et important. Je voudrais vous apporter les amitiés du président PELISSARD et vous dire que c'est avec infiniment de plaisir que je le représente aujourd'hui et que je vous transmets le soutien et l'excellente collaboration qui existent entre l'Association des maires de France et l'Association de Meurthe-et-Moselle.

Tout à l'heure, nous accueillerons avec beaucoup de bonheur, Jean-Paul DELEVOYE, qui était président éminent de l'AMF et qui aujourd'hui préside le conseil économique social et environnemental, c'est un expert reconnu de la société française et il fait une radiographie précieuse de ces difficultés.

Aux états généraux organisés par le président du Sénat, nous avons pris connaissance du discours du président de la République qui est venu éclairer le futur projet de loi sur la réforme de l'État de la décentralisation soumis au parlement début 2013. Beaucoup de pistes évoquées doivent faire encore l'objet de précisions : le haut conseil des territoires me paraît une excellente idée pour peu qu'il y ait cette vraie concertation durable, et ce que nous appelons le fonctionnement du bloc communal, communes, communautés de communes, grandes villes, communautés urbaines, bref tout ce qui fait le bloc communal dans sa diversité doit être pris en compte.



Nous avons également noté, c'est très important, un encouragement à la mise en place de pactes de gouvernance territoriale, qui doivent permettre dans l'espace régional, de conjuguer les compétences et les responsabilités au service d'un projet et d'un territoire sur la base d'un contrat, ce qui implique d'en parler avec confiance, et pour le bénéfice de nos concitoyens, car le débat est vif aujourd'hui, entre les demandes des régions qui se sont exprimées avec une vigueur très forte dès le mois de juillet, et puis je dirais les analyses, les propositions qui sont faites par d'autres associations nationales : il faudra que nous trouvions le chemin d'une stratégie partagée. Pourquoi ? Parce que la société actuelle est en profonde mutation. Longtemps notre organisation territoriale a constitué une réponse adaptée à la vie collective, conjuguant en un même espace géographique, lieu de vie et lieu de production de richesse. Nous voyons bien aujourd'hui qu'il y a dissociation, le slogan « vivre et travailler au pays » est plus difficile aujourd'hui et tous les soirs, en semaine, du Grand Nancy, partent 60 000 personnes qui travaillent dans l'agglomération et qui regagnent leur domicile plus ou moins proche du Grand Nancy, ce qui n'est pas sans poser pour tout le monde un certain nombre de problèmes nouveaux.

Cette coïncidence antérieure entre territoire de vie et territoire de ressources a constitué pendant très longtemps une réponse naturelle à l'attente de préservation et de protection de la vie individuelle et collective.

La symbiose entre collectivités et territoires, entre qualité de vie et création de richesse, entre acteurs du développement économique et social et citoyens, constituaient un repère stable et durable au présent, permettant d'envisager la vie avec confiance.

Mais le monde a changé, pas uniquement le nôtre, la mondialisation des échanges, l'accélération du temps, la dématérialisation des biens et des services moteurs d'un accroissement du niveau de vie, ont progressivement durant les dernières décennies, modifié nos habitudes. Et pourtant nous restons les garants d'un mieux-vivre ensemble et d'une capacité à organiser les réponses économiques, sociales, culturelles, face à de nouveaux codes sociologiques qui réforment en profondeur notre rapport au territoire et à l'action publique. La réforme de l'organisation territoriale, M. le Préfet, se trouve donc au centre de ce tourbillon social, de cette réorganisation à venir, le rôle du couple indissociable communes-intercommunalités, socle de l'action locale, doit se trouver conforté dans sa légitimité citoyenne et démocratique. La prévision de la désignation des conseillers communautaires dès l'élection municipale va donner du sens à cette élection supplémentaire et va obliger politiquement à avoir un débat, relatif non seulement à l'action de la commune dans laquelle on souhaite être élu mais aussi sur le projet de la communauté dans laquelle on entend être désigné par le suffrage universel.

C'est un signe fort et indispensable, vis-à-vis de la conscience publique, de la complémentarité entre ces deux niveaux de responsabilité. Ce couple villes-intercommunalités doit être l'interlocuteur privilégié des autres niveaux de responsabilité au sein de l'espace régional.

Ici à Nancy et en Lorraine, nous avons fait figure de laboratoire en créant le 1<sup>er</sup> pôle métropolitain en France, un réseau de villes et d'agglomérations avec Thionville, Metz, Nancy et Épinal. Nous sommes aujourd'hui largement imités puisque une dizaine de pôles métropolitains existe. Le Sillon Lorrain a su se construire et évoluer en un territoire de projets métropolitains, structuré et reconnu concernant des équipements et des fonctions qui concourent à l'attractivité de la Lorraine toute entière. La réalité aujourd'hui de nos territoires ne consiste pas uniquement à accompagner les changements mais à être les acteurs à part entière de ces évolutions.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le 95<sup>e</sup> congrès des maires de France a choisi de s'intéresser aux territoires acteurs d'un monde en mutation. Dans un monde en perpétuelle évolution, il faut savoir agir pour ne pas subir, il faut savoir dépasser les considérations partisans et unir nos forces et nos talents. Comme Jean-Paul DELEVOYE le démontre, l'enjeu n'est pas celui de la confrontation des territoires et des compétences, l'enjeu est celui de la compétitivité du temps et de la création de nouvelles valeurs ajoutées. Je conclurai en saluant l'action du président de l'association des maires de France très largement reconnue comme un facteur d'unité, nous travaillons davantage avec l'ACDF, pour obtenir des avancées importantes démontrant un courage politique et force de conviction. Jacques PELISSARD, brillamment reconduit avec 64 % des voix le 23 novembre 2011, un Bureau paritaire de 36 membres de toutes sensibilités nationales, issu d'une liste d'union de 100 membres, a été élu afin d'œuvrer ensemble dans l'intérêt de tous les maires et dans l'intérêt général. Je souhaite, avec mes collègues, que l'AMF garde son indépendance au service des maires demain plus encore qu'aujourd'hui, le contexte pourrait être plus difficile, nous avons un rôle essentiel à jouer pour garantir les valeurs républicaines et pour assurer le développement économique et la cohésion sociale de notre pays. Je vous remercie.





### **Allocution d'accueil de Mme Rose-Marie FALQUE, présidente :**

J'ouvre aujourd'hui la 58<sup>e</sup> assemblée générale de notre Association des maires, nous approchons tout doucement de nos 60 ans, et j'ai grand plaisir à vous retrouver tous. [...] Bienvenue à vous tous, mes chers collègues, mesdames et messieurs les maires, les adjoints, les présidents d'intercommunalités, les maires honoraires et les époux et épouses qui se sont joints à nous. Vous êtes là ce matin, pour échanger avec nos grands élus, interroger nos invités sur toutes les questions qui vous préoccupent, mais d'abord je crois pour témoigner votre attachement à cette association.

Car plus que jamais, nous avons besoin d'une association forte, forte des services qu'elle vous apporte : le rapport moral que vous avez pu consulter, vous rappelle vos plus de 3000 saisines de notre service juridique, auprès de Valentine DUHAUT, Nicolas MARCHETTO, Mathieu BRESCH, Mylène KNEPPERT et Malicia BOUR, ils répondent à vos questions et rédigent les carnets fort appréciés par vous tous. La commission informatique présidée par Claude MANET est attentive aux évolutions du service informatique, domaine de Cyril DIEZ-CARDONA, José Luis VAZ, Julien SERRURIER, et Cyrille MOUROT ; nous comptons 284 utilisateurs des logiciels COSOLUCE, satisfaits du service. Forte des informations et des formations qu'elle vous offre : agréée pour la formation des élus locaux depuis 1994, l'association forme annuellement plus de 1000 élus, avec Laurent HANNEZO et nos juristes, sous la houlette du vice-président Daniel CERUTTI qui anime la commission formation. Pour terminer de vous présenter le personnel de l'association, Hervé RICHARD a en charge la partie bureautique, la dématérialisation et les sites internet des communes, Olivier TISSERANT s'occupe de la mission multimédia, Emilie ROLLIN et Catherine BOUTEIL s'occupent des aspects administratifs. 13 personnes placées sous l'autorité d'Anne-Mathilde COULOMB dont vous connaissez tous la compétence, à la tête de cette association, que l'on nous envie à l'échelon national.

En votre nom, je voudrais les féliciter et les remercier pour leur efficacité, leur compétence et le sourire avec lequel ils exercent leurs missions.

Une association forte par le travail des élus au Bureau, avec les vice-présidents, le secrétaire général Noël GUÉRARD, le trésorier François FORIN, forte par votre présence régulière au comité directeur, dans la commission des communes rurales présidée par Jean-François GUILLAUME, et dans les commissions départementales.

Une association qui est le relais de vos inquiétudes, de vos espoirs aussi.

La semaine passée, nous étions quelques-uns, à Paris, lors des états généraux de la démocratie territoriale, à faire échos des débats que nous avons eus dans le département, lors de la rencontre départementale organisée par nos sénateurs. Vous aviez relevé la nécessité de nouer un pacte de confiance, dans la durée, entre l'État et les collectivités territoriales, induisant la définition d'un cadre d'action dans lequel s'exercent les compétences clairement établies de chacun. Vous demandiez un État fort, assurant ses missions régaliennes, fixant des objectifs pour la Nation, un droit à l'expérimentation, pour pouvoir par exemple, monter des projets avec nos voisins frontaliers, une visibilité sur les règles financières, une réforme de la fiscalité locale afin d'assurer aux collectivités, quel que soit l'échelon, une autonomie et une capacité d'investissement, avec moins de dépendance envers l'État, plus de péréquation verticale et horizontale, une intégration intercommunale plus forte, plus de mutualisation des services, en matière de personnels, notamment au niveau de la formation, une plus grande clarté dans le système de subventions, la réduction des normes, la stabilité dans les réformes, au niveau de l'urbanisme par exemple, la création d'une banque publique d'investissements régionale. A Paris, les mêmes préoccupations se sont exprimées et des propositions aussi : l'affirmation de la nécessité de maintenir un lien entre l'entreprise et son territoire, l'évocation d'un impôt économique lié à la capacité des entreprises à développer l'emploi. Les élus ont réclamé une vraie péréquation, notamment sur la CVAE, péréquation qui serait alors vécue comme une correction de la territorialisation. Les élus ruraux ont évoqué les charges nouvelles de leurs communes avec la création de structures périscolaires, cantines et garderies, sans impact sur la DGF.

L'inquiétude s'est exprimée sur les services de l'État qui disparaissent, Poste, ATESAT, instructions des permis de construire, charge aux communes ou plutôt aux intercommunalités de prendre le relais, mais sans compensations financières suffisantes.

Le simple exemple des passeports biométriques a été repris, travail qui représente un temps bien supérieur aux calculs qui avaient été faits pour fixer une compensation financière.

Des aspects positifs également ont été relevés, comme l'avancée de l'intercommunalité. Notre pays a choisi une évolution empirique, permettant aux communes de s'associer librement, par contrat : les liens intercommunaux forts sont en fait les garants du maintien des communes, et du rôle du maire. Les 20 % d'énergie renouvelable préconisés à l'horizon 2020 apparaissent également comme un potentiel de richesses futures sur les territoires ruraux. Ceci pour vous rapporter simplement quelques-unes des réflexions dans l'atelier auquel j'ai participé.

Le 5 octobre, à la clôture des états généraux, le président de la République a reconnu le rôle des territoires, atout pour réussir le redressement. Oui, les collectivités locales bâtissent, équipent le pays, sans elles pas de logement social, pas d'emplois d'avenir, pas de développement économique au travers des 70 % que représentent leurs investissements dans la commande publique. Oui, les collectivités locales savent gérer leurs finances, sans inflation de leurs personnels.

Dans un récent communiqué de presse, répondant aux attaques infondées et démagogiques d'une partie de la presse contre les collectivités locales dont les dépenses en matière d'effectifs seraient excessives, le président PÉLISSARD rappelait l'engagement des maires et présidents d'intercommunalités à offrir des services publics de qualité, tout en maîtrisant leurs dépenses.

Et il citait les 31574 maires sur 36784 qui sont élus de communes de moins de 2000 habitants, en première ligne, 7 jours sur 7, pour une indemnité vraiment modeste. Le président de la République a également salué les 80 % d'élus bénévoles, sans aucune indemnité, dont beaucoup sacrifie leur vie professionnelle, et parfois familiale, à l'intérêt général.

Les communes et intercommunalités jouent en effet un rôle essentiel de cohésion sociale en cette période de crise. Le bloc communal a d'ailleurs réussi à maintenir, voire à améliorer, un niveau de service aux habitants de qualité, tout en ayant fait face à l'inflation des normes nationales et européennes, à la transformation des politiques de proximité dans de nombreux domaines, environnement, économie... et aux nouvelles demandes sociales. Bien sûr les efforts de maîtrise des effectifs doivent se poursuivre. Cela implique pour l'État d'alléger véritablement les normes qu'il impose aux collectivités, dans le cadre d'un véritable dialogue partenarial et, pour les élus, qui n'ont attendu les leçons de personne, de continuer la mutualisation de leurs services et de leurs personnels.

Ici et à Paris, j'ai aussi entendu des maires qui demandaient à être reconnus, respectés, condition sine qua none pour que des relations de confiance se créent avec les citoyens. Cette confiance est très importante car à l'inverse, comme le président de la République l'a souligné, s'il y a défiance envers les élus, c'est la République qui est menacée. Pour cela, les élus doivent être exemplaires et soutenus par l'État et par la Justice.



Comme le président PÉLISSARD dans un communiqué de cette semaine, je me suis ainsi réjouie, de la relaxe par la cour d'appel de Douai, du maire de COUSOLRE, poursuivi en août 2010 pour avoir giflé un adolescent de sa commune. L'AMF comme les associations départementales et plusieurs milliers de maires avaient exprimé directement leur sympathie à Maurice BOISART. Mobilisés sur tous les fronts, les maires et leurs équipes restent plus que jamais des maillons essentiels de la République et les meilleurs garants de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire. Affaiblir l'autorité de leur fonction, c'était, d'une certaine manière, porter un coup à tous nos concitoyens. Il est heureux que cette autorité ait été justement rétablie dans ce dossier. Car si les attentes des élus sont fortes, l'expression de l'engagement accepté et vécu avec conviction l'est tout autant.

Premier représentant de l'État dans sa commune, premier représentant de ses concitoyens, le maire reste l'élu le plus proche, le plus apprécié des Français. Dans la situation difficile que nous traversons, il est le repère.

Réunis dans une association forte, tant à l'échelon départemental que national, nous garderons le cap. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne matinée de travail.

Avant de passer aux rapports, comme l'an dernier, je vous indique qu'Olivier TISSERANT, responsable multimédia à l'Association, réalise le reportage photo, vidéo et diaporama de notre assemblée générale : vous pourrez le voir et revoir prochainement sur notre site internet, [www.adm54.asso.fr](http://www.adm54.asso.fr) dans la rubrique « médiathèque ». Cette prestation, Olivier peut la réaliser pour votre commune, lors d'un événement particulier dont vous voudriez garder trace : nous l'avons appelé le « ZenPack Photo-reportage », car vous ne vous occupez de rien et vous restez zen ! Si vous êtes intéressé, contactez-le.

**ZENPACK PHOTO+**

# L'assurance d'un photo-reportage de qualité, en toute tranquillité !

Vous ne vous occupez de rien, tout est inclus dans le pack

Un professionnel se déplace dans votre commune : c'est l'assurance d'un photo-reportage et d'un diaporama complet et réussi, en toute tranquillité

☎ 03 83 28 91 95 @ otisserant@adm54.asso.fr

A PARTIR DE **480,00 €\***

[www.adm54.asso.fr](http://www.adm54.asso.fr)

Communiquiez demain, avec les outils d'aujourd'hui...

adm54 association des maires de meurthe-et-moselle

\* Après acceptation des conditions contractuelles et sous réserve de la disponibilité des intervenants. Les tarifs des prestations sont indiqués hors taxes de 2011. Dernière mise à jour : 01/02/2011.



## RAPPORT MORAL 2012

par M. Noël GUERARD,  
maire de LESMENILS, secrétaire général de l'Association

Merci Mme la Présidente, M. le Préfet, M. le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualité. Le rapport moral est consultable sur le site internet de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle et des exemplaires ont été imprimés et sont disponibles à l'entrée.

Je vous propose une minute de silence en mémoire de **nos collègues disparus** : M. Bernard BRUNETTE, maire de SAINT-PANCRÉ et président de la communauté de communes des Deux Rivières, M. André BELISSONT, maire de BETTAINVILLERS, M. Gérard GROTTOT, maire de CHENIÈRES et M. Jean-Pierre FRANCONNET, maire de MORFONTAINE. 6 maires honoraires : M. Laurent CEREGHETTI de SAINT-GERMAIN, M. Jean-Marie GIRARD de FLÉVILLE-DEVANT-NANCY, M. Pierre LAMY de SAINT-BOINGT, M. André OOSTERLINCK de VILLE-EN-VERMOIS, M. Jean PEULTIER de HAMMEVILLE et M. Gaston TISSOUX de CRÉVÉCHAMPS ainsi que 4 anciens maires : Mme Maryse MARION de WAVILLE, MM. Jean-Yves DUCHESNE de LEYR, Claude PREVOT de VILLEY-LE-SEC et Gilbert SAUNIER de NONHIGNY.

Je félicite et accueille **15 nouveaux maires** élus depuis notre dernière AG : Mmes Bernadette THOMAS, maire de THEY-SOUS-VAUDEMONT, Séverine ROBERT, maire de TONNOY, MM. François HANOT, maire de JAULNY, Christophe SONREL, maire de DAMELEVIÈRES, Michel MATTE, maire de LANDÉCOURT, Dominique DURESNE, maire de RÉMÉRÉVILLE, Francis BERNARD, maire de ANTHELUPT, Bruno BAUDSON, maire de CHENIÈRES, José PLUVINET, maire de MORFONTAINE, François MANSION, maire de NOVIANT-AUX-PRÉS, Eric PERROTEZ, maire de CHAOUILLEY, René SAUNIER, maire de SAINT-PANCRÉ, M. Eric COLIN, maire de BETTAINVILLERS, M. Bernard FABING, maire de CHOLOY-MENILLOT, M. Daniel MAGRON, maire de HOUEMONT. **4 nouveaux présidents de communautés de communes** : Mme Marie-Hélène PHULPIN, présidente de la Communauté de communes de la Pipistrelle, maire de XIROCOURT, M. Jean-Claude GUILLAUME, président de la Communauté de commune de l'Agglomération de Longwy, maire de REHON, M. Lionel BOUDART, président de la Communauté de communes des Deux Rivières, maire de BASLIEUX, M. Jean-Marc LÉON, président de l'EPCI du Bassin de Landres, maire de JOUDREVILLE.

**Je veux également féliciter en votre nom celles et ceux d'entre vous qui ont reçu des distinctions :**

**Ordre national de la Légion d'Honneur** : M. François FORIN, maire de LUCEY (Grade de chevalier)

**Ordre national du mérite** : M. Bernard MULLER, maire de BADONVILLER (Grade de chevalier)

**Médaille d'honneur régionale, départementale et communale :**

### Argent

M. Roland HUEL, maire de TRAMONT-LASSUS

M. René LORRAIN, maire de LIMEY-REMENAUVILLE

M. Jean-Marc VILLEMIN, maire de HÉRIMENIL

### Vermeil

M. Pierre MANSARD, maire de XAMMES

M. Alain VERDENAL, maire de IGNEY

M. Jean-Pierre PARNISARI, maire de CUSTINES

M. Jean-Paul VINCHELIN, maire de NEUVES-MAISONS

### Or

M. Jean-Jacques HENRY, maire de GOVILLER

M. Pierre MANSARD, maire de XAMMES

**Médaille d'honneur du Souvenir Français :**

M. André CORZANI, maire de JOEUF

## **Je remercie les nombreux élus qui ont bien voulu participer aux différentes commissions :**

Commission chargée d'établir la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs

Titulaire :

M. Claude BOURA, maire de XOUSSE

Suppléant :

M. Pascal JACQUEMIN, maire de VILLERS-LÈS-NANCY

## **Commission départementale des risques naturels majeurs**

Titulaires :

M. Christian ECKERT, député-maire de TRIEUX

M. André FERRARI, maire de COSNES-et-ROMAIN

M. Serge BOULY, maire de LANEUVEVILLE-devant-NANCY

Suppléants :

M. Francis HERBAYS, maire de FILLIÈRES

M. Denis BERGEROT, maire de MILLERY

M. Luc MARTIN, maire de BENNEY

## **Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées (CODERPA)**

Titulaire :

M. Jean-Paul JAILLANT, maire de BUISSONCOURT

Suppléante :

Mme Yvette COUDRAY, adjointe de BACCARAT

Aucune question ne m'est parvenue par écrit mais je suis prêt à répondre à celles que vous pourriez me poser maintenant.

## **Une équipe administrative au service des élus**

L'Association emploie, au 1<sup>er</sup> octobre 2012, 15 personnes (1 à temps partiel, 2 emplois aidés) : sous la responsabilité d'Anne-Mathilde COULOMB, directrice, au service administration-multimédia, Catherine BOUTEIL, Olivier TISSERANT et Emilie ROLLIN (mise à disposition partielle par l'Association des communes forestières), au service formation Laurent HANNEZO et Hervé RICHARD, au service juridique, Malicia BOUR, Mathieu BRESCH, Valentine DUHAUT, Mylène KNEPPERT et Nicolas MARCHETTO, au service informatique, Cyril DIEZ-CARDONA, Cyrille MOUROT, Julien SERRURIER et José VAZ.

La volontaire service civique Cassandra LELARGE a pour mission d'aider les élus qui souhaitent mettre en place un PAVE, plan d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics. Une vingtaine de communes en ont bénéficié.

## **Service juridique : fiabilité, disponibilité et réactivité**

Le nombre de saisines de nos adhérents augmente chaque année, plus de 3100 saisines en 2011 ! Au 31 août 2012, près de 2100 dossiers ont d'ores et déjà été traités par le service. Cela démontre une confiance renouvelée envers nos juristes, ainsi qu'une légitimité d'intervention. Par exemple, vous pouvez être conseillé(e) dans vos marchés publics, dans vos montages intercommunaux, vos enquêtes publiques, la passation de vos baux, vos procédures judiciaires, d'expropriation, de péril, dans la gestion et la vente de vos biens, dans vos autorisations d'urbanisme, etc. Notre palette d'intervention est très large !

Au-delà du conseil juridique, nos juristes sont également formateurs, notamment en matière de marchés publics et de cimetière.

De nombreuses fiches juridiques toujours plus concrètes et complètes sont à votre disposition dans la lettre des maires, ainsi que sur notre site internet. Les carnets, tant appréciés de nos élus, sont rédigés par ces mêmes juristes, qui représentent également l'association dans de nombreuses réunions d'organismes partenaires (Conseil Général, CAUE, CDAD, ADEME, DDT, Préfecture, FBTP, etc.). Le service vous accompagne et vous conseille également dans la dématérialisation des marchés publics avec la plateforme [www.e-marcheslorraine.fr](http://www.e-marcheslorraine.fr). Enfin, le service a développé un conseil encore plus pointu aux EPCI dans le cadre de la mission intercommunalité, toujours plus nombreux à nous saisir pour des dossiers toujours plus complexes.

**Service formation** : un agrément pour la formation des élus locaux régulièrement renouvelé depuis 1994

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2012, 517 élus ont été formés et/ou informés : c'est un résultat satisfaisant compte tenu de la moindre mobilisation des élus.

Les sessions d'information : Près de 250 élus ont participé aux sessions mensuelles de janvier à juin, avec des thèmes très variés. A noter le vif succès remporté par la sortie pédagogique à Cattenom. Sessions programmées d'octobre à décembre : l'urbanisme en 2012, mieux comprendre qui intervient en matière de fourniture d'énergie, le budget,...

En ce qui concerne les formations, 36 stages ont été organisés de janvier à juin 2012. Au total, près de 300 élus ont été formés représentant 1700 heures de formation cumulées. 10 stages encore sont programmés d'ici la fin d'année 2012 : dématérialisation (21 et 26 septembre, 11, 16, 18 et 25 octobre), sites Internet des communes (20 septembre et 24 octobre), Publisher (27 septembre), cimetières (14 novembre).

Le catalogue de formation 2012 est accessible via le site web de l'association : [www.adm54.asso.fr](http://www.adm54.asso.fr)

En 2012, ont été publiés 5 carnets : les baux ruraux, les archives, le contrôle des pièces justificatives, la sécurité routière et les animaux.

### **Service informatique :**

Les logiciels de gestion communale COSOLUCE installés depuis 2007 donnent 100% de satisfaction auprès des 284 utilisateurs qui apprécient leur simplicité, convivialité et performance ; une vingtaine de collectivités nous ont rejoints en 2012 et aucune n'est partie ! En 2012, 4 informaticiens de l'Association assurent les formations, la maintenance téléphonique et sur site, les mises à jour,....Les clubs utilisateurs permettent aux secrétaires de discuter entre eux. Enfin, l'Association est à la pointe en matière de dématérialisation : Pour les marchés publics, grâce au partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Meurthe-et-Moselle, les collectivités peuvent utiliser gratuitement une plateforme dédiée [www.e-marcheslorraine.fr](http://www.e-marcheslorraine.fr) qui fonctionne bien. Pour les actes soumis au contrôle de légalité, la collaboration avec le Conseil général, tiers de confiance, permet de mutualiser les coûts et d'offrir à toutes les communes une solution très peu onéreuse.

### **Service multimédia :**

Le site internet a été totalement refondu et répond aux nouvelles attentes des collectivités, avec plus de 28000 consultations en moyenne par an (+ 17% par rapport à 2011) ! Des formations sur le traitement de l'image, des interventions photographiques en toute sécurité (Zen Pack) sont également proposées...

Développant sa mission d'aide, de conseil, sa capacité à relayer les inquiétudes ou les revendications locales auprès des instances nationales, l'association des maires de Meurthe-et-Moselle œuvre afin que toutes les communes et intercommunalités puissent bénéficier des meilleures garanties pour exercer leur gestion quotidienne.

**VOTE DU RAPPORT MORAL : Le rapport moral est adopté à l'unanimité.**





## RAPPORT FINANCIER 2012

### par M. François FORIN, maire de LUCEY, trésorier

Comme le rapport moral, le rapport financier est consultable sur le site internet de l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle ; quelques exemplaires ont été imprimés et sont disponibles à l'entrée. Vous disposez de l'évolution du budget de 2009 à 2013. Vous pouvez constater que la situation est saine mais fragile. Je vous propose que l'excédent de l'exercice 2011 s'élevant à 3.546,30 euros soit affecté en fonds associatifs. Pour les cotisations 2013, l'augmentation est celle de l'inflation, moins de 2%. Notre commissaire aux comptes, Richard RENAUDIN du cabinet Expertis, dont le mandat a été régulièrement renouvelé l'année dernière, peut confirmer la situation comptable. Je n'ai pas non plus reçu de question par écrit mais je suis également prêt à répondre à celles que vous pourriez me poser maintenant.

Rapport financier 2012 de M. François FORIN, maire de LUCEY, trésorier  
ASSOCIATION des MAIRES de Meurthe-et-Moselle

DEPENSES						RECETTES					
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES						REVENUS D'EXPLOITATION					
	2009	2 010	2 011	2012	2013		2009	2010	2 011	2012	2013
Rémunérations	416 457,69	411 302,06	398 490,75	426 937	400 525	Cotisations	774 071,60	833 722,70	933 407,47	980 000	980 000
Charges sociales	205 762,01	205 964,48	223 783,33	230 000	223 000	Subvention départementale	126 000,00	126 000,00	126 000,00	126 000	130 000
Stagiaires			5 872,20	3000	3000	Subvention Mairie 2000	1 000,00	9 500,00	21 884,00	10 000	10 000
Taxes sur salaires	26 157,00	23 204,28	28 471,00	29 000	28 000	Subvention CNASEA	28 767,13	33 024,37	13 175,25	16 000	16 000
						Subvention Région		28 000,00	22 400,00	16 800	11200
ACHATS ET CHARGES EXTERNES						Participation org extérieurs	15 305,36	11 740,03	14 640,95	12 000	12 000
Formation	29 326,26	27 053,88	29 052,74	20 000	20 000	Remboursement frais	27 190,35	18 701,75	20 078,57	20 000	20 000
Fournitures de bureau	14 138,78	8 134,35	13 896,15	12 000	13 000	Prestations	82 545,34	64 283,37	77 678,11	60 000	60 000
Impressions	27 324,52	30 456,82	23 160,37	26 000	25 000	Produits financiers	7 314,98	2 285,68	776,74	500	500
Maintenance photocopieur	10 539,71	13 137,42	12 686,97	11 000	12 700	Reprise provision	28 939,00	0,00	0,00	18 000	33 000
Maintenance Internet	5 049,96	12 398,77	14 053,43	14 000	13 000	Reprise subvention (bâtiment)	13 976,17	13976,17	13 976,17	13 976	13 976
Maintenance informatique	110 832,43	134 974,18	168 058,05	216 000	230 000						
Charges pour locaux	24 213,13	27 323,85	57 180,11	29 000	31 000						
Clés certinomis			12 572,34	15000	15000						
Assurances + voiture	586,13	798,66	581,64	600	600						
Documentation	12 745,43	23 020,68	14 348,58	15 000	16 000						
Frais bancaires	306,32	293,48	304,40	350	350						
Déplacements	31 447,23	21 847,75	29 325,80	25 500	28 500						
Cotisations AMF	102 823,00	103 053,00	103 369,00	105 000	110 000						
Missions réceptions + congrès	13 493,78	11 723,31	13 922,59	14 000	15 000						
Frais télécommunications	8 417,60	7 409,47	7 839,83	8 000	8 000						
Frais postaux	17 345,04	20 250,72	19 143,86	20 000	20 000						
Intérêts	595,01	384,49	200,98	100	0						
Divers	0,00	0,00	980,85	200	300						
Honoraires	2 187,79	2 327,10	2 425,03	2 500	2 700						
Droit d'auteur	900,00	0,00	0	0	0						
Personnel extérieur		2 250,00	8400	20000							
Amortissements	48 099,96	43 820,18	41 280,46	40 000	36 000						
Provision		3 017,00	19 470,50								
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 108 748,78</b>	<b>1 134 145,93</b>	<b>1 240 470,96</b>	<b>1 271 587</b>	<b>1 269 675</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 105 109,93</b>	<b>1 141 234,07</b>	<b>1 244 017,26</b>	<b>1 273 276</b>	<b>1 270 676</b>
Résultat	-3 639	7 088,14	3 546,30	1 689	1 001						

Les budgets 2009 à 2011 sont certifiés, les budgets 2012 et 2013 sont prévisionnels



### M. RENAUDIN, Cabinet Expertis

Nous avons procédé à l'audit des comptes de l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle comme nous le faisons maintenant depuis de nombreuses années et nous avons conclu de cet audit que nous pouvons certifier les comptes sans aucune réserve : la situation comptable et financière de votre association permet de délivrer une certification sans aucune réserve. Il n'y a pas de conventions nouvelles, l'ensemble des conventions qui existaient antérieurement ont été reconduites de façon similaire et il n'y a donc pas à délibérer.

**VOTE DU RAPPORT FINANCIER : Le rapport financier est adopté à l'unanimité.**



## POINTS D'ACTUALITE par la présidente FALQUE

### Remerciements aux partenaires

Vous avez pu rencontrer plusieurs de nos partenaires sur leur stand : Groupama, la mutuelle nationale territoriale (MNT), La Poste, EDF, Orange/France télécom qui nous ont également offert des petits cadeaux avec GrDF et Dalkia.

Je cite également : Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel, Dexia, ERDF, Onyx Est du groupe Véolia, LQE, l'ordre des géomètres experts, Phitech et RTE. Je les remercie tous pour leur précieux soutien. D'ailleurs, nous prévoyons d'organiser, en 2014, un grand salon pour les maires (comme pour le congrès des maires à Paris) avec tous nos partenaires au parc des expositions de Nancy.

### Carnets

Vous avez dans le sac remis à l'entrée, nos 2 derniers carnets :

. la voirie et la sécurité routière, réalisé à la demande de la commission de la sécurité routière dont notre délégué, Daniel BUVET, maire de Bernecourt, suit les travaux avec assiduité. Merci Daniel.

. le contrôle des pièces justificatives, rédigé en collaboration avec l'association des comptables publics de Meurthe-et-Moselle, représentée par l'un de ses vice-présidents, Michel TOSI, que je remercie pour l'excellent travail que nous faisons ensemble. Je pense notamment au contrat valant acte d'engagement, modèle que vous pouvez adapter pour éviter des difficultés !

Et vous venez de recevoir le carnet sur les archives, avec le plan d'archivage réalisé par la commune de Benney, la collaboration de Mme SAY, directrice des archives départementales et l'apport du centre de gestion. Merci à vous.

### Animaux

Dans le sac encore, le rappel de notre obligation légale de disposer d'une convention avec une fourrière animale. Vous le savez, l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle lance une grande campagne d'information avec les services de l'Etat, la profession vétérinaire et la SPA, pour faciliter la cohabitation entre propriétaires d'animaux, administrés et élus. Nous souhaitons devenir « département pilote » avec le meilleur taux de couverture fourrière et d'identification des animaux.

### Service informatique

Dans le sac toujours, une plaquette sur le service informatique et les avantages de mutualiser nos efforts. J'ai le plaisir de vous confirmer que les logiciels COSOLUCE que nous diffusons ont été entièrement vérifiés par la direction des finances publiques (DGFIP) : nous sommes opérationnels pour les échanges avec les trésoriers au format PES, 2 ans avant la date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ! De plus, le centre de gestion 54 diffuse un logiciel qui fait office de passerelle entre AGIRHE (gestion de carrière des agents) et le logiciel de paie diffusé par l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle pour intégrer en automatique les arrêtés, et éviter les doubles saisies.



### **Service juridique**

Dans le sac enfin, une plaquette sur le service juridique que vous appréciez tous et qui est d'autant plus efficace que chacun d'entre vous nous fait remonter ses expériences. Ainsi nous avons été informés que des entreprises démarchent actuellement les communes en leur indiquant qu'il faut obligatoirement remettre un « livret citoyen » aux nouveaux jeunes électeurs de 18 ans. Je vous confirme qu'il n'y a aucune obligation législative ou réglementaire. Le conseil départemental d'accès au droit a publié « un passeport pour la majorité » disponible gratuitement sur son site internet. Vous trouverez cette info sur notre site internet.

### **Site internet**

Car l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle utilise de plus en plus son site internet pour faire passer des informations. N'hésitez pas à y aller fréquemment ! Je n'ai pas besoin de vous rappeler que l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, vous propose un site internet gratuit, accessible par [www.nomdelacommune.mairie.com](http://www.nomdelacommune.mairie.com). Comme il est accessible à tout internaute, vous avez tout intérêt à le mettre à jour ! Pour faire cette mise à jour, nous organisons des formations rapides et pratiques. Si vous avez créé votre propre site officiel, vous pouvez disposer d'un lien sur ce site, si vous le souhaitez. Si vous êtes intéressé(e), contactez Catherine BOUTEIL à l'Association.

### **Dématérialisation**

Toujours en partenariat avec le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, agréé tiers de confiance, vous savez que l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle propose une formation prise en main de cette plate-forme de dématérialisation avec les conseils pratiques pour bien mettre en place la dématérialisation de vos actes soumis au contrôle de légalité. Le Conseil général vient d'être agréé pour la dématérialisation des actes budgétaires. Près de 100 communes formées et la montée en charge est importante. Si vous êtes intéressé(e), contactez Hervé RICHARD à l'Association.

### **Dispositif Service Civique**

Dans le cadre du service civique, nous accueillons Cassandra LELARGE qui fait un excellent travail pour aider les communes à mettre en place leur plan d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics pour les personnes handicapées (PAVE). Si vous êtes intéressé(e), contactez Cassandra à l'Association. Seuls les frais de déplacement sont facturés.

### **Organisation d'une réunion sur la désertification médicale**

A l'initiative du Dr CRAUS, ancien maire de Rosières-aux-Salines, je vous propose d'organiser, le 30 janvier 2013, une grande réunion sur la santé en milieu rural et notamment le problème de l'implantation de (jeunes) médecins dans nos campagnes, car il ne peut pas y avoir des maisons de santé partout ! Réunion qui se ferait bien sur en totale concertation et coordination avec les services de l'Etat, l'ARS et la profession médicale.

### **Guichet unique**

L'Association des maires de Meurthe-et-Moselle s'est beaucoup investie pour que la nouvelle réglementation sur la prévention des dommages aux ouvrages et notamment l'un des axes majeurs de la réforme qui prévoit la mise en place d'un guichet unique puisse se faire aisément sans impacter financièrement les collectivités, surtout rurales. Les collectivités devaient enregistrer sur ledit guichet les réseaux qu'elles exploitent avant le 31 mars 2012 mais comme la communication sur le sujet a toujours été limitée, l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle a élaboré une plaquette pour vous aider à respecter cette première étape ; plaquette jugée très pertinente puisque le ministère de l'Écologie l'a intégré sur son propre site ! D'autre part, l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle a œuvré pour que la redevance du guichet unique, servant à couvrir les dépenses afférentes au fonctionnement de ce téléservice, ne pénalise pas les syndicats et communes rurales. Grâce à notre mobilisation, aucune redevance ne sera due si moins de 470 km de réseaux sensibles sont exploités par une commune. Enfin, notre Association est représentée au comité de pilotage stratégique de ce service. Lors de la dernière réunion de ce comité de pilotage, nous avons intégré un outil de suivi des réseaux qui permet de générer gratuitement des cartes de localisation des zones d'implantation de réseaux.



## Questionnaire urbanisme

Depuis plusieurs années, une question revenait lors de nos AG : pourquoi les notaires nous demandent-ils des renseignements d'urbanisme avec des formulaires compliqués qui donnent aux communes rurales un travail supplémentaire dont elles s'affranchiraient bien ? Je vais passer la parole au président de la chambre des notaires de Meurthe-et-Moselle, Me PERSON, mais je remercie d'abord de leur précieuse collaboration les représentants des notaires de Meurthe-et-Moselle, de Lorraine et même nationaux présents qui vous ont distribué ce matin un « pass-notaires ». Ensemble, nous avons rédigé un questionnaire le plus simple possible, en éliminant les questions qui relèvent d'autres autorités telles que le préfet ou les syndicats d'assainissement. Comme nous l'avons longuement évoqué lors de la réunion du 3 octobre dernier à laquelle participaient plus de 160 élus, nous n'entrerons pas dans les détails. Mais le but de ce questionnaire est de simplifier la vie à tous ceux qui doivent le remplir ! Il est toujours perfectible et nous sommes ouverts à vos observations. Nous envisageons de mutualiser ce questionnaire sur un plan national et que vous utilisiez toujours le même pour aller plus vite. Même s'il n'est pas obligatoire d'y répondre, le faire évite des demandes de certificat d'urbanisme. Je remercie à nouveau la chambre des notaires pour l'excellente collaboration et lui propose en quelques minutes de nous expliquer la démarche.

## Maître JEANNOT, président du Conseil Régional des Notaires

Je tiens à vous remercier de votre accueil et en ma qualité de président du conseil régional des notaires de la cour d'appel de Nancy, je suis heureux d'être là aujourd'hui pour vous présenter l'opération pass-notaires qui va être mise en place pour la première fois dans votre département, à l'initiative de Me PERSON, et si cette opération vous apporte satisfaction, elle sera renouvelée et nous l'étendrons aux départements des Vosges et de la Meuse. Je passe la parole à Me PERSON, président de la chambre de Meurthe-et-Moselle, qui va vous parler de l'opération pass-notaires.

## Maître PERSON, président de la chambre des notaires de Meurthe-et-Moselle

La collaboration entre l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle et la Chambre des Notaires est maintenant une longue histoire. Le maillage territorial et l'accès au service public d'accès au droit sont 2 préoccupations communes de nos 2 institutions. L'urbanisme est un problème crucial, vous avez à l'égard de nos concitoyens un devoir d'information, nous notaires, nous avons une responsabilité directe lors des mutations. Les réformes d'urbanisme ont fait que les documents d'urbanisme sont devenus de plus en plus difficiles à exploiter pour nous notaires, et il était naturel et nécessaire de mettre en place un nouveau questionnaire avec un spectre plus large, prenant en charge les problématiques évoquées lors d'une session immobilière. C'est là le premier volet de notre action.

Deuxième volet, dans le cadre du conseil départemental d'accès au droit, avec Mme CREDOZ, présidente du tribunal de grande instance de Nancy, nous avons initié au cours des dernières années, une démarche qui s'appelle « le pass-notaires » et qui consiste à mettre à disposition de nos concitoyens, des bons de consultations gratuits. Chaque administré peut se rendre dans chacune des études du département pour consulter gratuitement un notaire sur le point de droit qui lui tient à cœur et pour lequel il s'était présenté en mairie ou aux différents points d'accès au droit. Donc, dans chacune des mairies, vous allez disposer d'une affiche qui annonce l'opération, d'un carnet à souche que vos secrétaires, vos collaborateurs pourront délivrer aux personnes qui viendraient les consulter sur un sujet notarial et de l'annuaire géographique des notaires de Meurthe-et-Moselle qui montre le maillage territorial complet du notariat en Meurthe-et-Moselle. A proximité de chez eux, ils doivent pouvoir accéder à ce service légitime, naturel et fondamental de l'accès aux droits, grâce à l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle, aujourd'hui nous pouvons déployer cette action. Merci Mme la Présidente.

## Mme la Présidente FALQUE :

Merci M. le Président du Conseil Régional et M. le Président de la Chambre Départementale des notaires pour votre concision et la précision de vos propos. Je passe la parole au colonel Stéphane BEAUDOUX, directeur du SDIS pour nous parler des sapeurs-pompiers volontaires.





**M. Stéphane BEAUDOUX,  
directeur du SDIS**

Permettez-moi d'abord de remercier votre présidente de m'avoir sollicité pour vous parler de quelques difficultés que nous rencontrons dans le volontariat. Mme FALQUE y est sensible puisqu'elle héberge un centre de 1<sup>ère</sup> intervention qui tourne remarquablement bien et une section de jeunes sapeurs-pompiers bien organisé. Dans le sac que vous offre l'Association des maires, vous avez une pochette du SDIS qui reprend l'essentiel de mes propos puisque le temps est compté. Le modèle de sécurité civile français est un exemple et repose essentiellement sur les sapeurs-pompiers.

Nos casernes sont ancrées dans le territoire puisque le maillage territorial serré fait des sapeurs pompiers les premiers acteurs de la sécurité de proximité. La majeure partie des effectifs de sapeurs pompiers est composée de volontaires : 250 000 sapeurs pompiers en France dont 200 000 volontaires. En Meurthe-et-Moselle, la proportion est identique : environ 2 000 sapeurs-pompiers volontaires et 500 sapeurs-pompiers professionnels pour couvrir l'ensemble du département. Sans les sapeurs-pompiers volontaires, le maillage de proximité serait une véritable utopie. Leur nombre est relativement stable, mais de nouvelles évolutions suscitent des inquiétudes pour l'avenir : d'abord, l'explosion de la sollicitation opérationnelle puisqu'on se tourne de plus en plus vers les sapeurs-pompiers, permanence des soins médicaux, détresse sociale, ensuite une chute de la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires qui ont rarement l'autorisation de sortir de leur lieu de travail pour porter secours en raison des contraintes économiques des employeurs et dont le lieu de résidence est différent du lieu de travail.

Enfin, et c'était le sens de mon intervention, nous avons assisté depuis la départementalisation des services d'incendie et de secours à une très forte diminution du nombre de sapeurs-pompiers volontaires qui sont employés communaux ou intercommunaux.

Nous avons des difficultés grandissantes de disponibilité opérationnelle, particulièrement épineux sur le Pays-Haut avec tous les travailleurs frontaliers, mais c'est une réalité sur l'ensemble du département. Que faire si les centres de proximité sont indisponibles ? Cela augmente l'intervention des services de secours, or sur un malaise cardiaque ou un incendie, chaque minute compte, vous le savez. Quelles seraient les solutions ? Mettre des sapeurs-pompiers professionnels partout ? Certainement pas, je rassure le président du Conseil général, ce serait irréaliste d'un point de vue économique, et non justifié dans beaucoup de centres puisque le volume de l'activité ne justifie pas qu'on mette des sapeurs-pompiers professionnels. Nous constatons que ce manque de disponibilité est essentiellement en journée, pendant que les gens sont au travail ; nous pensons qu'il faut cibler des citoyens présents sur le territoire communal et parmi eux les agents publics qui travaillent dans les communes et EPCI. C'est pour cela que je souhaitais vous sensibiliser sur ce sujet afin que nous recherchions des solutions au cas par cas avec certains d'entre vous : que vous favorisiez l'engagement dans le volontariat de vos employés communaux ou intercommunaux, que vous laissiez une place dans vos bulletins municipaux ou intercommunaux pour faire la promotion du volontariat auprès de vos administrés, que vous invitiez le chef de centre local lorsque vous faites des réunions d'accueil pour les nouveaux habitants, que vous passiez des conventions tripartites sapeurs-pompiers volontaires/agents publics/SDIS pour gérer très clairement leur disponibilité, ... Je ne peux pas détailler toutes les solutions, votre ordre du jour est très chargé ! Vous pouvez contacter le chef du centre local ou à l'état-major notre service volontaire, le commandant LEPOUTERE. Merci de votre attention.

**Mme la Présidente FALQUE :**

Merci, colonel pour ce plaidoyer en faveur des sapeurs-pompiers volontaires ; sachez que les maires de Meurthe-et-Moselle y sont particulièrement sensibles : nous savons tous ce que nous devons à nos sapeurs-pompiers qu'ils soient professionnels ou volontaires. Et je salue les entreprises qui jouent le jeu. Président DINET, la parole est à vous.

**M. Michel DINET,  
président du Conseil général :**

La réunion annuelle de l'assemblée des maires est toujours un moment important, elle a une actualité particulière compte tenu des réflexions en cours et de la présence de Jean-Paul DELEVOYE que je suis heureux une nouvelle fois d'accueillir. Je dis les choses avec une certaine gravité et je vous demande de lire de A à Z « Reprenons-nous ». Comme moi, vous ne serez pas forcément d'accord avec tout, il y a des éléments notamment sur l'organisation et le devenir de la société ou des questions d'actualités quant à la manière d'organiser la famille qui croisent tous les courants philosophiques ; sa grande expérience qui n'exclut pas la modestie lorsqu'il indique le décalage énorme entre ce qu'il croyait connaître et la réalité du terrain ; sa capacité d'interpellation est toujours tranquille, jamais violente, c'est-à-dire ne mettant jamais quelqu'un en difficulté, sa posture croise les courants politiques, ses analyses sont extrêmement importantes parce qu'en plus il prend le risque de proposer quelques pistes de solutions. L'actualité rejoint les préoccupations qui sont les vôtres, communes et groupements de communes, partenaires du département qui lui-même est en question, et en négociation aujourd'hui, sur la question particulière des finances départementales et le niveau régional. Nous devons être forts sur nos responsabilités qui sont le fruit du mandat que nous ont donné nos concitoyens ; en même temps nous devons être le regard sur la qualité de faire correctement ce que nous avons à faire, notre regard doit s'élargir sur la manière dont nous devons le conduire avec nos partenaires.

Au cours de la belle rencontre que nous avons accepté d'accueillir au Conseil général, organisée par les sénateurs dans la phase finale de préparation des états généraux, nous avons les uns et les autres été très frappés de l'envie de se parler, de l'envie de s'écouter et de la sérénité souriante sur des sujets graves permettant un vrai échange entre les élus qui demandent avant tout la confiance, même si les moyens techniques et les moyens financiers sont fondamentaux. Nous ne sommes pas sortis de la difficulté, l'idée est de travailler sur nos propres comportements et l'articulation de nos responsabilités entre elles. Je vous ai toujours dit que je faisais la différence entre le territoire et le terroir, j'ai entendu des gens s'exprimer avec leurs tripes, interpellant le groupe bien sûr mais se posant des questions à eux-mêmes. On peut être farouchement défenseur d'une décentralisation poussée le plus loin possible, tout en respectant le rôle de l'État.

Je me plais d'ailleurs souvent, durant le congrès annuel des maires en particulier, quand la grogne monte, de rappeler que vous êtes les représentants de vos concitoyens au suffrage universel mais aussi les représentants de l'État dans votre commune. Et j'ai souffert avec d'autres, de voir comment certains réseaux ou discours individuels considéraient les agents de l'État et les politiques conduites par l'État. Nous avons besoin d'un État central fort, regroupé sur des compétences régaliennes bien identifiées, nous avons - et je l'espère pour longtemps - besoin dans les territoires de la présence de l'État et de ses services déconcentrés, mais, plus que jamais, nous aurons besoin d'articuler les actions des uns avec les autres, en négociant avec confiance.



Le deuxième pilier qui me semble important, je le redis, et je suis heureux que l'on ne parle plus du conseiller territorial, est le niveau de responsabilité. Vous savez que vous n'avez pas en face de vous un départementaliste effréné. Mais qui peut imaginer que l'action sociale peut être conduite par une région ou des petits groupements de communes ? L'action sociale n'est pas que la livraison d'allocations individuelles, venez constater, en lien avec la protection de la jeunesse et la protection judiciaire et les juges, l'énorme travail que nous menons, en matière de protection de l'enfance. Qui peut dire ici dans la salle qu'il ne sera pas un jour concerné par l'accident de famille, l'accident de la route, l'accident de la vie, qui fait qu'une personne, un jeune enfant a besoin d'être confié administrativement au département ?

Nous nous en sortirons dans notre département et en Lorraine, que si nous avons le sentiment que l'une de nos chances est d'inscrire la Lorraine dans le développement européen transfrontalier, dont le lancement d'une opération d'intérêt national dans le secteur d'Esch-Belval. La conférence annuelle des exécutifs qui se prépare, est un élément serein et apaisé où des chefs de files identifiés exerceront intelligemment en le croisant avec les réalités territoriales leur responsabilité par le biais du contrat. Ce contrat avec la région, vous aurez mesdames et messieurs, à le conduire avec le département parce qu'il est un échelon fondamental de la proximité communale et de leur coopération intercommunale : faire en sorte qu'à côté des actions traditionnelles, nous puissions également mener une économie sociale et solidaire.

Je vous demande donc d'avoir à l'esprit que le travail que nous aurons à mener, par exemple sur les emplois d'avenir, nous concerne tous, parce que dans cette société où il faut déjà s'excuser d'être jeune sans expérience professionnelle, la capacité de construire le développement de services sur des territoires, en même temps que l'insertion et l'expérience professionnelles pour des jeunes, me paraît extrêmement important. Si les choses ne bougent pas, je ne pourrais plus être en mesure de proposer à l'assemblée départementale d'être le partenaire privilégié des communes et des groupements de communes. Or le président de la République vient d'indiquer que le département serait la collectivité de la solidarité, en direction des personnes, en direction des territoires. Le niveau de collectivité du développement économique et solidaire, cela me va bien. Et je demande qu'il n'y ait aucune autre responsabilité et aucun autre transfert,

je n'ai pas fini de mettre en œuvre correctement les responsabilités qui sont tombées dans les dernières décennies.

J'ai besoin de temps dans ce domaine, d'autant qu'un combat qui vous concerne n'est pas encore complètement réglé, c'est celui des allocations individuelles de solidarité. Le combat sur le financement à terme est un combat que je ne lâcherai pas, vous êtes dans un département où la seule fiscalité qui reste au département est le foncier bâti. Quand j'augmente le foncier bâti d'1 %, je fais rentrer dans le budget départemental 1 000 000 de recettes, il m'en manque aujourd'hui près de 29 pour payer l'allocation aux bénéficiaires du RSA, le décalage entre ce que l'État me verse et ce que je dépense au nom de la loi, pour verser des allocations individuelles à des personnes est de 29 millions. Vous voyez l'énormité de la somme !

Avant de traiter la question au plan financier, je le redis, c'est au niveau de l'éthique même, de la solidarité nationale et des droits individuels que le problème doit être posé, la négociation est ouverte : il faudra dans un temps rapide régler la répartition à 50/50 et en même temps, régler la question des 2 autres allocations qui doivent être intégralement financées au niveau national, la prestation de compensation du handicap et le revenu de solidarité active. A-t-on le courage de tout remettre sur le tapis et de reconnaître qu'à un moment donné on a mis en œuvre des prestations qui sont au dessus des moyens dont nous disposons ? Ce n'est pas conforme à l'esprit républicain ! Quand les marges étaient de quelques centaines de milliers d'euros, ce n'était pas acceptable sur le principe, mais c'était encore gérable financièrement. Quand ils atteignent annuellement pour un département comme la Meurthe-et-Moselle 55 millions d'euros sur un budget de 700 millions, le litige est différent ! Si ce problème n'est pas réglé, le deuxième contrat de 3 ans que nous avons signé en termes de partenariat avec les communes et les groupements de communes ne pourra être renouvelé : nous avons besoin ensemble de régler ce problème.

3<sup>ème</sup> élément fondamental : la citoyenneté. La discussion ne doit pas rester entre élus nationaux et élus locaux. J'ai encore l'espoir d'engager une mise en mouvement de cette société qui redonne une espérance et qui ré-enchantent les choses. Elle ne sera pas autour de l'argent, elle sera autour de la capacité de faire société ensemble. Les maires sont dans le coup aujourd'hui, pourquoi ? Parce que nos concitoyens ne peuvent pas se contenter d'une délégation de leur responsabilité à des élus au suffrage universel qui par ailleurs sont respectés et doivent être respectés. Si on veut que la machine reparte, on a besoin qu'avec la solidarité de droit puisse être développée une solidarité d'engagement. Et cette solidarité d'engagement, elle n'est pas dans la morale. Elle est dans des espaces effectivement ouverts, pour que la simple compréhension de la chose publique puisse se développer, que la participation à la construction de la chose publique puisse s'imaginer : il y a encore dans ce pays un fond très fort de mutualisme, de coopération, d'engagements dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, le caritatif, la solidarité intergénérationnelle, la création de créneaux nouveaux dans le domaine environnemental, des services aux personnes. Quand on a des espaces pour faire projet, on se projette vers l'avenir, avec ou sans qualification. Je vis avec émotion l'accompagnement du conseil consultatif des personnes bénéficiaires du RSA, composé de 6 élus et 6 bénéficiaires du revenu de solidarité active.

En quelques réunions de travail, nous nous sommes interrogés sur notre manière d'écrire les lettres, de rendre nos comportements compréhensibles face au désespoir. Nous devons créer des espaces d'engagements et de paroles pour nos concitoyens. Même si on ne l'a pas appris, devenons des agents de développement en démocratie, c'est-à-dire des gens qui font non seulement de la médiation quand il y a un conflit dans une commune mais qui font de l'animation dans la cité sur comment faire autrement, comment faire mieux et comment le faire avec des moyens que nous n'avons pas, c'est-à-dire en mettant ensemble ceux dont nous disposons et c'est ce que je lis dans l'ouvrage de Jean-Paul DELEVOYE ; je me réjouis avec vous de pouvoir l'entendre à nouveau. Je vous remercie pour votre attention.



## Mme la Présidente :

Je passe la parole à M. Jean-Paul DELEVOYE, président national du conseil économique, social et environnemental, ancien président - et regretté ! - de l'association des maires de France et dernier médiateur de la République puisque la fonction n'a pas résisté à son départ et s'est transformée en défenseur des droits.

## Jean-Paul DELEVOYE, président national du conseil économique et social et environnemental :

Mesdames et Messieurs, nous sommes aujourd'hui dans une période à la fois intéressante et préoccupante, comme toujours quand les sociétés sont en train de se métamorphoser. Je suis de ceux qui pensent que nous ne sommes pas en crise, car quand on est en crise et qu'on en sort, on retrouve la situation ex-ante. Quand on sortira de la crise, la société dans laquelle nous vivrons n'aura plus rien à voir avec celle que nous connaissons aujourd'hui. C'est déjà arrivé 2 fois dans l'histoire de l'humanité que des bouleversements énergétiques liés à des bouleversements de communication désorganisent complètement la donne économique et la donne sociétale. Cela a été le cas avec l'imprimerie, puis avec le cheval-vapeur et l'électricité. Aujourd'hui, c'est le mariage dont nous ne soupçonnons pas la puissance de la numérisation et des changements énergétiques.

Nous, vous, les responsables, politiques, économiques, nous ne pouvons plus continuer à jouer la comédie du pouvoir. Quand je sortais de l'école, ma mère ne me disait jamais « est-ce que tu as bien répondu ? » Elle me disait toujours : « Est-ce que tu as posé la bonne question ? »

Or, depuis un certain nombre d'années, en démocratie, **nous préférons souvent le confort des réponses à l'inconfort des questions.** Et nous sommes dans un moment très particulier où la scène politique fait qu'il ne peut plus y avoir de débat apaisé ; quand une partie propose une solution, l'autre la critique : TVA sociale, CSG,...

Dans cette lecture de la posture plutôt que du fond, la France vient de basculer. Cette formidable aspiration au progrès qui nourrissait le siècle des lumières fait que nous sommes dans une période où notre société est en train de s'éteindre parce qu'on considère le progrès comme un facteur de risque et non d'opportunité.

**En démocratie, ce qui est essentiel, ce ne sont pas les mécanismes, ce sont les valeurs.** Quand on regarde aujourd'hui le débat démocratique, on a un débat sur les outils, non pas sur les valeurs. Tout pouvoir doit avoir un contre-pouvoir. Nous avons à réfléchir ensemble aux questions qui se posent dans le monde, au constat, aux éventuelles perspectives de réponses. Aujourd'hui, 3 questions traversent le monde, il y en a bien sûr d'autres, mais 3 sont manifestement au dessus du panier.

Un, la démographie, on ne mesure pas les bouleversements du monde avec la démographie, on est en train de parler de la puissance chinoise, la population active chinoise va se dégrader à partir de 2020 à une vitesse accélérée.

Deux, comment mettre en place un outil de régulation mondiale permettant de connaître la localisation des valeurs ajoutées, de la production, de la transformation, des lieux de décisions, des lieux de commercialisation, des lieux de transports. On voit bien le combat des États aujourd'hui. N'oubliez jamais ce que disait Montesquieu « **Les États n'ont pas d'âmes, ils n'ont que des intérêts** ». Et si nous laissons les peuples se déchirer sur les intérêts, nous aurons des affaiblissements collectifs redoutables, car nous avons oublié ce qui était le cœur même de la démocratie : la mobilisation pour des causes. Les causes grandissent les peuples, les intérêts les déchirent.

Trois, probablement politiquement le plus compliqué, comment faire vivre ensemble des hommes et des femmes de plus en plus hétérogènes. Ce n'est ni un problème d'ethnie, ni de culture, parfois un problème de situation, il suffit de regarder dans nos communes, l'échec de la mixité européenne, on a l'évasion de la réussite et la localisation de l'échec. Dans un certain nombre de programmes d'urbanisme, quel que soit la volonté des élus, on a des concentrations de précarité, des quartiers qui cumulent le plus haut taux de chômage, le plus grand échec scolaire, la plus grande précarité... et donc on voit bien que cette cohabitation n'est plus une capacité d'intégration, c'est une capacité potentielle de confrontation.

Je me permettrais d'attirer votre attention sur un certain nombre de questions que je vais vous livrer, avec une question fondamentale qui devrait guider toutes nos politiques, et nous-mêmes : « quelle est la politique que je devrais mener en France, dans mon territoire, pour que tous les jeunes du monde aient envie de venir travailler en France, que tout le monde ait envie d'investir en France, envie de vivre en France ? » C'est ça qui devrait nous guider en permanence. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui on tente de réparer les faiblesses de notre pays et on accepte qu'un certain nombre de nos jeunes qui sont l'élite, aient le monde à leur disposition. Où veux-tu travailler ? Singapour ...

S'il subsiste des débats politiques classiques pour la conquête du pouvoir, il y a des enjeux politiques aujourd'hui qui nous dépassent, et je me suis permis de vous présenter un diaporama qui analyse les forces et les fragilités de la société française.

Mais d'abord, vous dire ce qu'est le conseil environnemental et social et comment j'y suis arrivé. J'étais médiateur, très intéressé par le poste de défenseur des droits. En plein débat sur les retraites, les syndicats salariés m'ont téléphoné pour me proposer de présenter ma candidature au CESE. Je me suis retrouvé avec un dilemme personnel et la conviction profonde de ne pouvoir y répondre. Après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, vous êtes bien placés pour le savoir, les américains et les français n'avaient qu'une obsession : faire en sorte que l'Allemagne soit durablement faible. Et ils ont conforté la répartition du pouvoir de l'État avec les länders et pour éviter que le peuple allemand ne choisisse à nouveau un dictateur, ils ont décidé de rendre obligatoire le dialogue entre le patronat et les syndicats salariés. Et 10 ans plus tard, ce qui devait faire la faiblesse de l'Allemagne en fait aujourd'hui sa force.

Si vous acceptez le principe que nous sommes en métamorphose, ce qui est important ce n'est pas forcément de fixer le cap, c'est la conduite du changement. Quand les acteurs responsables de la conduite du changement que sont les politiques et les syndicats sont faibles, c'est comme pour les individus, vous avez une identité faible, vous ne pouvez vous construire que dans la conflictualité et pas dans le dialogue. Or, il n'y a que le dialogue qui peut vous amener au changement et tous les sujets politiques devant nous sont des sujets éminemment conflictuels, le nucléaire, les OGM, la transition énergétique, le nouveau contrat social...

Rappelons-nous en permanence cette phrase de Winston CHURCHILL

**« l'homme politique pense à la prochaine élection, l'homme d'État pense à la prochaine génération ».**

Et nous avons à nous poser en permanence notre responsabilité : est-ce que c'est celle de conquérir un pouvoir ou celle de mettre un pouvoir au service de la société ?

C'est une des questions premières que j'ai indiquées lorsque je suis arrivé au CESE « Nous avons 5 ans pour prouver à nos concitoyens que nous sommes utiles ; ne croyez pas, parce que le CESE est la 3<sup>ème</sup> institution constitutionnelle, que c'est une garantie absolue. Demain, si nos concitoyens estiment que nous sommes inutiles par rapport à l'impôt que nous consommons, il faut nous remettre en cause. Serons-nous assez lucides, assez honnêtes pour accepter d'ouvrir un débat dont une des conséquences sera peut-être la remise en cause des structures qui assurent notre prestige ?

Et ce n'est pas à la société de s'adapter aux structures, **c'est à nous de faire en sorte que nos structures s'adaptent par rapport aux enjeux de demain.** Et c'est la raison pour laquelle le premier séminaire que j'ai organisé avec l'ensemble de mes équipes a été « comment concilier la légitimité constitutionnelle du CESE à son utilité citoyenne ? ». Soyez attentif à cette évolution, quand vous réservez un hôtel, vous ne regardez pas le nombre d'étoiles, mais les commentaires des clients ! On est aujourd'hui, dans une évolution extrêmement intéressante de transparence, de regard permanent porté par le concitoyen sur notre comportement. Confucius répondait à un disciple qui demandait ce qui faisait la force d'un pays : « 3 forces, les armes pour se défendre, les vivres pour se nourrir, la confiance du peuple dans les élites ». « Quelle est la plus forte ? », « **La confiance du peuple dans les élites** ». Or aujourd'hui le discrédit de nos élites, dont nous sommes tous, les uns et les autres, en partie responsables, est un facteur de perturbation et de difficulté de conduite collective majeure. Il faut que nous ayons en permanence le souci de retrouver la confiance de nos concitoyens dans l'action publique, dans les acteurs publics, dans les autorités publiques, mais ça nous impose une exemplarité, une éthique, un sens de la grandeur de la cause publique qui nous impose un comportement totalement irréprochable.

Et nous avons à faire face aujourd'hui à toute une série de discrédits, que ce soit dans le domaine sportif, militaire, qui sont à intégrer comme facteur de justification pour nos concitoyens.

Pourquoi le CESE ? Le Général de Gaulle et un syndicaliste FO avaient estimé qu'il fallait se méfier des partis politiques et qu'il fallait une expression de la société civile, des forces vives de la nation, et il avait rassemblé dans un CESE tous les syndicats patronaux, salariés, les associations, les agriculteurs ... On s'est toujours posé la question : « est-ce une assemblée de privilégiés... ou au contraire un élément important de conseil à apporter aux décideurs politiques ? ».

Le président SARKOZY s'était même posé la question de sa suppression, puis la révision constitutionnelle a fait en sorte qu'il soit aujourd'hui doté d'un peu plus de pouvoir ; il y a la parité, la présence des organisations de la jeunesse et surtout des représentants du monde écologiste et du monde environnementaliste. Panique à bord, les écologistes arrivent ! 2 ans après, grâce au dialogue, élévation forte de la conscience écologiste chez tous les partenaires patronaux, agriculteurs, j'ai ouvert il y a 3 semaines un débat entre la FNSEA et France Nature Environnement sur les algues vertes et les pesticides ! Un débat dans un lieu de pouvoir est souvent récupéré, on ne nourrit pas le débat pour trouver une solution, mais pour se justifier. Alors que dans un lieu neutre, indépendant, s'instaure un vrai dialogue.

J'ai d'ailleurs proposé au président HOLLANDE qui a tenu au CESE, la conférence sociale, la conférence environnementale, demain la conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et d'autres sujets qui font que le CESE devient un lieu de débat neutre, indépendant d'obtenir un débat citoyen : comment faire participer les citoyens ? Nos concitoyens aujourd'hui veulent être des coproducteurs du futur, nous ne sommes plus porteurs d'une légitimité de décider, lorsque nous sommes élus pour 5 ans ou 6 ans, on n'a pas reçu un chèque en blanc pour faire ce qu'on veut. Nos concitoyens ne sont plus du tout dans cette logique là, ils vous ont confié une légitimité d'autorisation à décider, ce n'est pas la même chose, et ils veulent être en permanence associés, participer avec des nouvelles respirations démocratiques, pédagogies des enjeux, organisation du débat et la décision suivra.

Nous ne sommes plus dans la logique : je suis élu, j'ai décidé, vous obéissez. Le rapport à l'autorité a complètement changé depuis 40 ans, c'est intéressant de considérer nos concitoyens comme coresponsables de la décision que nous devons prendre.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que le CESE soit une force de proposition, un lieu de dialogue et la maison du temps long. J'ai demandé au CESE de trouver quels sujets qui n'étant pas abordés peuvent remettre en cause notre société française dans ces fondamentaux, tels que la démographie. Comme nous avons perdu le sens de la citoyenneté, quand je suis citoyen et que je paie des impôts, je finance une politique de solidarité qui me permet un jour peut-être d'en bénéficier si je deviens malade, chômeur, ou tout autre problème pour lequel j'ai besoin de la solidarité nationale.

Comme je suis devenu consommateur de la République, mes impôts c'est autant de moins de vacances, et je râle et je râle, mais quand je reçois une aide de la République, j'ai aussi perdu le sens de l'aide et j'estime que je n'en ai pas assez et je me retourne vers ce collectif. Nous laissons se développer cette perte de la citoyenneté et le sens de la consommation, vous voyez bien qu'on a quitté les champs de la cause, de la cohésion nationale pour être sur celui des intérêts, et ce choc d'intérêts est redoutable car nous aurons de plus en plus de jeunes qui diront « je ne vois pas pourquoi je paie la retraite des vieux et leurs hospices », de plus en plus de gens qui travaillent diront « je ne vois pas pourquoi je paie pour ceux qui ne travaillent pas ». Si nous n'y prenons pas garde, alors que la réponse ne peut qu'être collective, nous risquons de faire exploser notre pacte collectif par le développement de ces chocs d'intérêts.

Deuxième élément : la compétitivité, c'est 1, le pourcentage de travailleurs formés, 2, le niveau de recherche, 3, la capacité de financement de nos entreprises.

Troisième élément : les nouvelles croissances et l'économie immatérielle. On parle toujours des 500 000 emplois perdus dans l'industrie, regardez le traumatisme de l'automobile, mais personne ne parle des 750 000 emplois créés dans l'économie immatérielle. Je reprendrais la très belle formule des indiens d'Amazonie « **On entend toujours le bruit des arbres qui tombent, jamais celui des arbres qui poussent** ». Comment fertiliser ces formidables initiatives ?

Le sujet politique le plus lourd est l'intégration : l'Europe a besoin de 50 000 000 de populations étrangères pour équilibrer sa population active d'ici 2050.

Aucun pays en Europe n'est capable d'aborder de façon sereine et apaisé le problème de l'intégration, de l'immigration, que ce soit en Angleterre, en Allemagne, en France....ce sujet va s'imposer de façon très crispée alors qu'il faut le régler de façon apaisée avec les forces vives de la nation. Les classes politiques avec le jeu médiaco-politique dans l'ensemble des démocraties modernes ne mesurent pas à quel point elles sont en train de fragiliser le plus beau système politique du monde qu'est la démocratie en cherchant à gagner un électeur même si on perd un citoyen.

Nous ne sommes plus dans des démocraties de conviction, nous sommes dans des démocraties d'émotion, où la rumeur l'emporte sur la vérité, où les opinions se retournent avec des tsunamis émotionnels terribles alors qu'on a besoin aujourd'hui de stabilité de convictions pour pouvoir traverser la tempête.

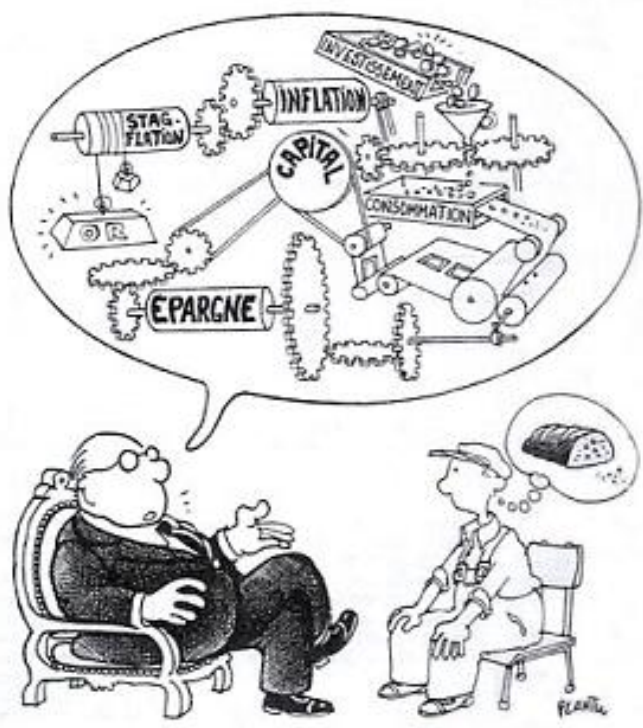
Vous avez beau lui faire les discours les plus techniques, les plus savants, il considérera que vous êtes un grand savant, mais il dira vous ne faites plus partie du même monde. Lorsque j'étais médiateur, nous avons fait un sondage « quel regard portez-vous sur la politique ? » 40% avaient répondu « ils ne font plus partie de notre monde » et ils rajoutaient « ils nous ont abandonnés ».

Bien avant les régionales qui avaient déjà donné le premier signal d'alarme, 1/3 disaient déjà à l'époque, « nous sommes prêt à voter pour une femme forte, même au mépris des valeurs de la démocratie ». C'est le débat « comment demander un sursaut collectif, quand l'angoisse est la survie individuelle ? ». 1 personne sur 5 est en découvert bancaire à la fin du mois.

En analysant les blogs, nous sommes très frappés de voir qu'aujourd'hui les 3 sujets de préoccupations sont 1, l'alimentation, 2, le carburant, 3, les impôts. Cette angoisse est compréhensible, c'est aussi votre angoisse quand on étudie vos baisses de dotations... Est-ce que ma commune va avoir les moyens de vivre dans les 5 années qui viennent ? Est-ce que je vais pouvoir financer l'étude de mes enfants, ma retraite, comment je vais vivre ??? Ces questions ont la même résonance !

Sachons à chaque fois poser la bonne question, ne pas réagir par rapport à ce que l'on perçoit mais regarder ce que la question sous-tend. C'est toute la problématique du court terme et du moyen terme. J'étais plutôt réservé sur la position du gouvernement de baisser le prix du carburant parce que la question à moyen terme, c'est quelle politique mener pour que nos concitoyens consomment 25 à 40 % de moins de carburant. Idem pour la rénovation thermique des logements. Sachons aussi échapper à la dictature du court terme, et comprendre la réalité de notre société : est-ce que la croissance va tuer la dette, est-ce que le social freine le travail ou l'inverse ?

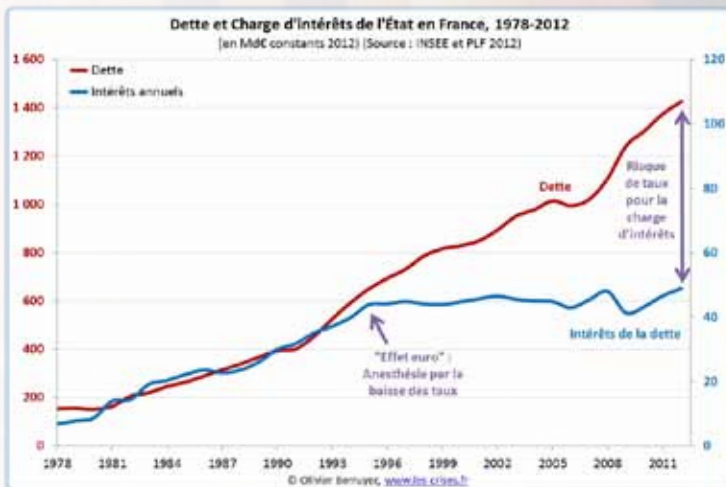
La dette, et il ne s'agit pas du tout d'une lecture politique, jusqu'en 1982 on n'avait pas de problème de maîtrise de la dette ni en France, ni aux États-Unis. À partir du moment où l'on a dérégulé les outils financiers, on a commencé à mettre en circulation des liquidités financières en perdant la relation entre les liquidités et l'économie réelle et en facilitant des spéculations très perturbantes.



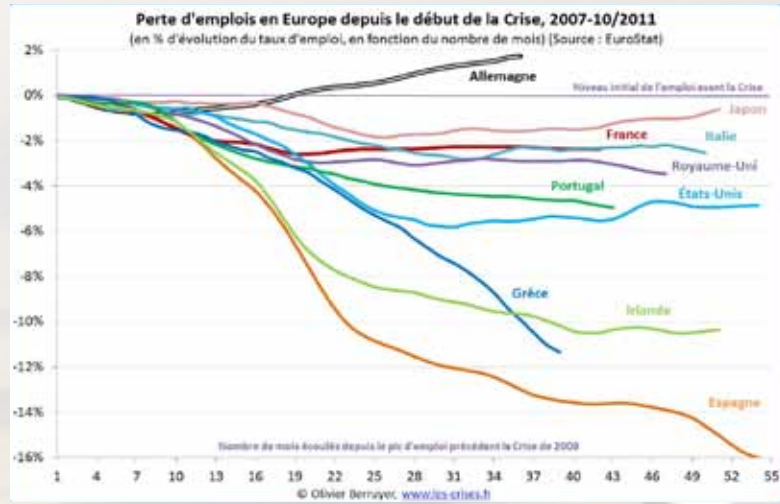
Je vous montre ce dessin de PLANTU qui est un de mes amis et qui résume le décalage actuel : à quoi sert un discours moralisateur sur quelqu'un qui n'a qu'une obsession, pouvoir payer ses factures, donner à manger à sa famille ?

Comment aider le politique à avoir une vision à moyen terme ? La société était rurale, l'impôt était sur la propriété foncière, la société était industrielle, l'impôt était sur la propriété industrielle. Nous sommes aujourd'hui dans une autre société basée sur la consommation, la numérisation, les flux capitalistiques. Forcément à société nouvelle, fiscalité nouvelle, or nous continuons à avoir une société nouvelle avec des impôts anciens, d'où le décalage. Est-on capable de la réflexion au-delà des alternances politiques pour ouvrir un chantier et répondre à la vraie question « **quel est l'impôt qui correspond à la société d'aujourd'hui ?** ».

On parle beaucoup d'impôt sur le revenu : on s'aperçoit que la dette équivaut à 33 années d'impôt sur le revenu ! Quand on est en situation de crise, y compris financière, on prend les outils qu'on a, on les dope pour augmenter les recettes et boucher le trou qu'a créé la crise. Quand on est en métamorphose, il faut changer de comportement, de culture. L'impôt à 2 vocations dont la plus importante n'est pas le rendement financier, mais le changement de comportement. Et c'est un sujet qu'on a complètement oublié. Les États sont paralysés par la gestion dite des marchés.



Quand vous regardez la ligne bleue, la surcapacité financière aujourd'hui fait que les liquidités se mettent à l'endroit où la signature est la meilleure, et pas forcément une bonne ! La France actuellement paie des intérêts très bas. Si jamais la crédibilité de la France dérapait, cela coûterait entre 5 et 30 milliards d'euros d'intérêts ! Le gouvernement doit sécuriser la dette, que ça nous plaise ou pas.



1929 aux États-Unis, tout s'écroule, 1974 on perd un peu d'emploi et on retrouve assez facilement le niveau d'emploi, 1979, on retombe et on remonte, 2007, on a perdu de l'emploi, sans jamais retrouver le niveau d'emploi antérieur.

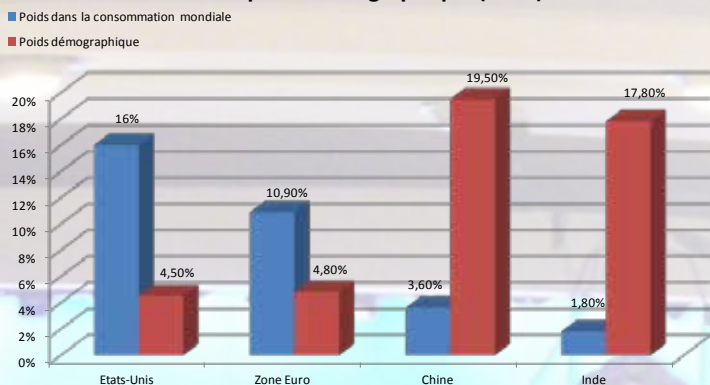
Attention aux informations ! En valeur relative, le PIB augmente, mais en valeur absolue, il est inférieur à celui de 2010. C'est comme si vous aviez perdu 25 kg nécessaires à votre équilibre ; comme vous regagnez 500 grammes tous les mois, vous pensez aller bien. Il vous faudra quand même 5 ans pour retrouver votre poids d'équilibre !

Aux États-Unis, la crise des subprimes a éclaté quand ils avaient investi 6,5% de leur PIB dans l'immobilier. L'Espagne a explosé quand elle a mis 12% dans l'immobilier. La Chine a investi 15 % dans l'immobilier. Rappelez-vous les gros titres des journaux « la Chine met des centaines de milliards pour la relance, elle va sauver la croissance du monde ! »

A quel prix ? En donnant instruction aux banques de financer toutes les infrastructures et tous les programmes immobiliers, ce qui fait qu'aujourd'hui on a des autoroutes sans voitures, des immeubles sans locataires et donc les risques d'un retournement de crise immobilière ! Quand vous voyez que la Chine vient de doubler son budget militaire, vous imaginez qu'aujourd'hui **la vraie question n'est pas d'apaiser les marchés, c'est d'apaiser les peuples**. Et c'est un sujet qu'on a complètement oublié !

Toutes les perspectives de croissance sur les 40 prochaines années, l'Europe a un taux de croissance entre 1 et 2 points et toutes les zones d'exportations sont la Chine, l'Inde, les États-Unis, le Mexique... Cela signifie que les locomotives sont surtout à l'étranger, et donc l'exportation doit être en permanence un sujet de réflexion.

**Figure 6 - Poids dans la consommation mondiale et poids démographique (2011)**



Nous avons quitté la société de l'abondance pour être dans celle de la rareté. Quand il y a moins de choses à partager, on fait attention à celui qui vient manger dans votre assiette !

La Chine est passée de 4 à 10% du marché mondial en 10 ans, le Japon de 15 à 8%, les États-Unis sont stables autour de 23%, l'Europe a perdu 9 points (de 34% à 25%). Regardez les potentialités, les États-Unis ne pèsent que 4,5% de la démographie mondiale, ils consomment 16% de toute la production mondiale. L'Europe 4,8% de la démographie, pour 10,9% de la consommation mondiale mais la Chine ne pèse que 3,6% de la consommation alors qu'elle représente 20% de la population mondiale, et l'Inde ne pèse que 1,8% de la consommation mondiale alors qu'elle pèse 17,8% ! On a toujours tendance à regarder notre quotidien sans voir les lignes de force qui émergent. Imaginez un seul instant que la Chine double son besoin de consommation mondiale, vous voyez les tensions sur les matières premières !

Personne n'a prêté attention à la plainte que l'Europe et les États-Unis ont déposée à l'Organisation mondiale du commerce contre la Chine parce qu'elle avait décidé de retenir les terres rares qui sont au cœur même de la production de nos produits électroniques. Pourquoi aujourd'hui y a-t-il une bagarre incroyable sur les terres de banquises qui sont libérées par le réchauffement climatique ? Tout simplement pour les gisements ! La tension géopolitique est redoutable.

	ZONE EURO	USA
Création d'emplois	+ rapide en zone euro	
Production par tête depuis 12 ans	-	-
Finances publiques / déficit	4%/PIB	8.5%/PIB
Poids Industrie	16% des emplois	9% des emplois
Balance de paiement courant	Léger déficit	-4%
Endettement privé	125% PIB	145 % (RU 210%)
<b>COUVERTURE MALADIE, PAUVRETE</b>		
Sans Couverture	4.2%	16.3%
< Seuil de Pauvreté	9.8%	17.32%
		(RU 11.30%)

Le problème n'est plus de droite ou de gauche : quel est le poids politique que l'on peut mettre sur la planète pour ramener une régulation dans tous ces échanges, avant de créer des déséquilibres qui généreront des conflits extrêmement importants ? Si je prends la zone Euro -en oubliant tous les égoïsmes nationaux - pour la comparer à la zone États-Unis, la création d'emplois est plus rapide qu'aux États-Unis, les finances sont moins perturbantes, le poids d'industrie est quasiment le double, nous avons un endettement privé nettement inférieur, mais surtout nous avons un autre modèle de société : 4,2% n'ont aucune couverture dans la zone Euro, 16,3%, aux États-Unis !

Le seuil de pauvreté concerne 9,8% de la population en Europe contre 17,32% aux États-Unis ! Aux États-Unis, la population la plus endettée est étudiante : ils n'arrivent plus à payer leurs études parce qu'ils ne trouvent pas de job ou de job bien rémunéré et pour la 1<sup>ère</sup> fois des manifestations se produisent contre l'aspect financier. Soyons attentifs ! Un modèle de société n'est pas uniquement performance économique, c'est la cohésion sociale et le collectif.

L'Europe est aujourd'hui une machine infernale qui a tendance à donner au plus fort un poids encore plus important : la balance extérieure des échanges de l'Union Européenne, c'est 174 milliards d'euros pour l'industrie manufacturière dont 143 pour l'Allemagne à elle toute seule !

## Problématiques et différences entre la zone Nord et la zone Sud

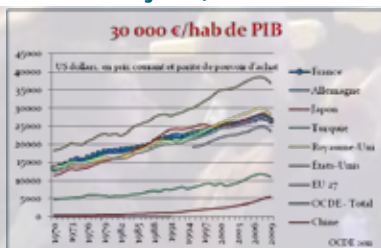
	ZONE SUD	ZONE NORD
CROISSANCE	<0.5%	>2%
COÛTS SALARIAUX	+ 25%	0
SECTEUR D'ACTIVITE	Services (Constructions, loisirs, hôtels...)	Industrie
INNOVATION	Efforts d'innovation plus faible	
QUALIFICATION	Pop. Active peu qualifiée abondante	
CAPITAL/TETE	130.000	170.000
	Dette externe 1500 Milliards	Actif externe 1800 Milliards

**3 solutions :**

- Eclatement de l'Euro
- Compression forte de la demande intérieure
- Passage au fédéralisme

Dans la même zone Euro, la zone Nord autour de l'Allemagne (la Belgique, les Pays-Bas...) et la zone Sud autour de la France (l'Italie, l'Espagne...), regardez les évolutions : depuis 10 ans le taux de croissance est systématiquement inférieur dans la zone Sud de 1,5 point. Les salaires ont augmenté de 25% dans la zone Sud et de 0% dans la zone Nord ! Depuis 10 ans, la planète Nord s'écarte de la planète Sud et la philosophie européenne est de mettre en concurrence les États et non pas en synergie ! Nous sommes en train de nous neutraliser, de nous fracturer : y aura-t-il un sursaut politique comme on l'a eu entre SCHUMAN et MONET avec la mise en œuvre de l'acier et du charbon parce qu'on estimait que la paix méritait de dépasser les intérêts nationaux ? La cohésion du monde peut-elle faire admettre aux uns et aux autres de dépasser nos intérêts nationaux pour retrouver une pensée politique et un souffle nouveau ? Intégrer la notion de croissance n'est pas suffisant, il faut un vrai projet politique européen.

## Aisance des Français, atouts de la France



### Éléments intangibles de richesse

- Fécondité (2,01 enfants par femme),
- Territoire diversifié et équipé,
- Deuxième espace maritime mondial,
- Situation géographique privilégiée en Europe,
- Grandes entreprises performantes,
- Tissu économique territorial
- Economie sociale et solidaire développée,
- Longue tradition d'accueil,
- Niveau d'éducation et de formation élevé,
- Capacités scientifiques et technologiques,
- Activité culturelle toujours reconnue,
- Politique environnementale ancienne ...

Je vous ai mis aussi ce tableau pour attirer votre attention : quelle est la richesse des français ? 30 000 € par habitants ; 5 000 € pour les chinois. Vous voyez bien la valeur relative et la valeur absolue.

Si on augmente d'1% en France, on augmente de 300, et il faut quasiment 10% pour augmenter de 500€ en Chine. Si demain les chinois doublent ou si nous baissions, la planète pourra-t-elle l'accepter ? Le vrai sujet politique n'est pas la vision politique, c'est le soutien des peuples de cette vision politique, et l'on voit bien que vous, les élus locaux, par la proximité et par le réveil de la citoyenneté, vous allez avoir des responsabilités tout à fait intéressantes.

## La R&D en France et dans le monde



La recherche développement, regardez en Allemagne, elle a augmenté, en France, elle a stagné. Sur 6 millions de chercheurs dans le monde, la moitié sont chinois ou américains !

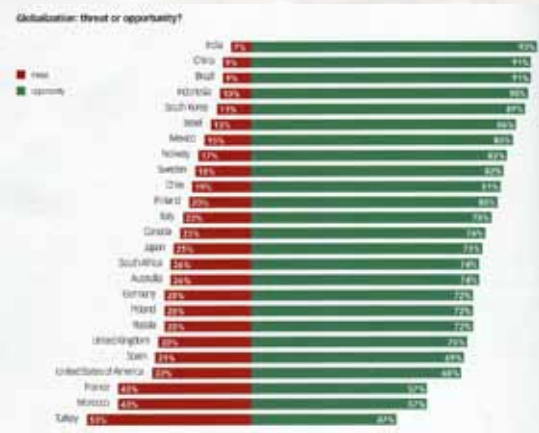
- Dépenses de R&D en 2011
  - USA : 314 milliards d'euros
  - Allemagne : 65 milliards
  - Chine : 200 milliards
  - France : 37 milliards
  - Japon : 113 milliards
- Nombre de publications scientifiques par an
  - UE : 418 000
  - USA : 306 000
  - Chine : 104 000

Pour la filière automobile qui vous intéresse beaucoup, VOLSWAGEN va investir l'année prochaine 12 milliards d'euros dans la recherche et développement, PEUGEOT et RENAULT chacun 2,5 milliards. Ils ne peuvent pas plus. Quand on ne joue pas dans la même cour sur ce qui garantit notre avenir à un moment ou un autre, on ne peut pas finir sur le même poteau !

La France a deux fois plus de chercheurs fondamentaux qu'aux USA, mais trois fois moins de chercheurs technologiques qu'aux USA ! L'écran plat a été trouvé par un chercheur français qui est allé voir toutes les entreprises européennes avant de trouver une solution en Corée. Un formidable étudiant toulousain a réalisé un trottoir qui, lorsqu'on marche dessus, dégage de l'énergie représentant 5 millions d'économie pour la ville de Toulouse. Il a reçu la visite de tous les ministres, presque reçu une médaille... et pour finir il est allé installer son trottoir à Los Angeles ! On a 2 fois moins d'entreprises intermédiaires et 4 fois moins d'entreprises exportatrices, si l'export est demain notre moteur, on n'est pas les champions !

### Un décrochage psychologique ?

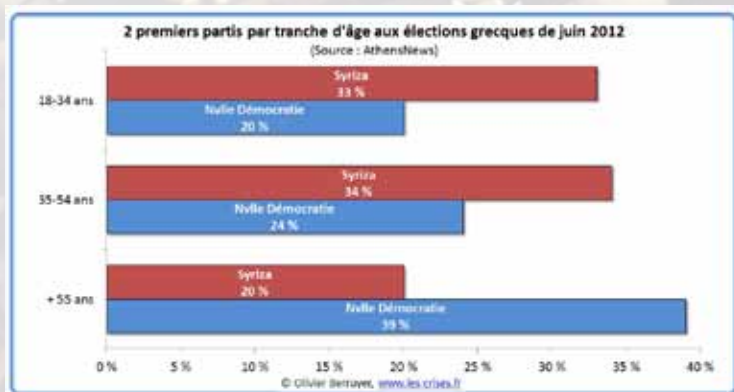
Sondage sur la perception de la mondialisation par les jeunes de différents pays – source :fondapol



Ensuite, on a un problème psychologique : Croyez-vous à l'avenir de la France ? La réponse est non. Croyez-vous en votre avenir personnel ? La réponse est oui. Croyez-vous à la mondialisation ? Nous sommes juste avant le Maroc et la Turquie !

### La révolte des jeunes générations ?

Exemple grec



Regardez ce tableau, Nouvelle démocratie, ceux qui sont pour le traité européen, ont tous majoritairement plus de 55 ans, Syriza, ceux qui ont voté contre, c'est la jeunesse, la jeunesse qui devait trouver dans l'Europe l'espoir pour son avenir a voté contre, et les personnes âgées ont estimé que l'Europe pouvait les défendre et sauver leur patrimoine.

En France, c'est un peu la même chose, M. HOLLANDE a été en tête à peu près dans toutes les catégories d'âges, sauf les + de 65 ans mais pour les populations actives, le second n'était pas M. SARKOZY, c'était Mme LE PEN. Je suis de ceux qui pensent que **les sociétés se construisent autour de 3 grandes forces : les espérances, les peurs et les humiliations**. Les espérances collectives ont disparu : l'espérance communiste, chute du mur de Berlin, l'espérance libérale, chute de Lehman Brothers, les espérances religieuses perturbées par le poids des intégrismes ou l'avancée des sciences, et les espérances politiques apparaissent plus comme des stratégies de conquête de pouvoirs que des pouvoirs au service d'un projet de société.

Lorsqu'il n'y a plus d'espérance collective, la porte est ouverte à ceux qui gèrent les peurs ou les humiliations. Les forces d'espérance sont des forces difficiles à mettre en œuvre mais quand elles dégagent une dynamique, les solutions suivent. Les forces qui sont alimentées par les peurs et par les humiliations ont une violence immaîtrisable. Interrogeons-nous : notre système n'est-il pas en train mécaniquement de créer des humiliations ?

Lorsque vous êtes à BAC +5 et que vous êtes payé au SMIC, vous n'êtes pas malheureux, vous êtes humilié. Lorsque vous êtes licencié sans alternative à 40 ans, vous n'êtes pas malheureux, vous êtes humilié. Lorsqu'on vous reçoit dans une administration pour vous dire « vous êtes trop vieux pour avoir un stage » vous n'êtes pas malheureux, vous êtes humilié.

Sans y prendre garde, combien créons-nous d'humiliations ? Si le système humilie, il n'y a que 2 solutions, se détruire ou détruire le système. S'il n'y a pas d'espérance collective, nous sommes dans une société qui ressemble à une voiture qui va de plus en plus vite avec des phares qui éclairent de moins en moins loin. Nous sommes borderline. Lorsque vous n'avez pas de vision, il n'y a pas de correction, et on attend d'être dans le mur pour sortir de la voiture en espérant qu'on n'est pas mort pour éventuellement remonter dans une autre voiture.

Avons-nous une vision très précise de la direction que nous sommes en train de prendre ? Je n'en suis pas sûr ! Parce que nous avons laissé régner une forme d'insouciance collective et individuelle. C'est à vous les politiques de régler le problème !

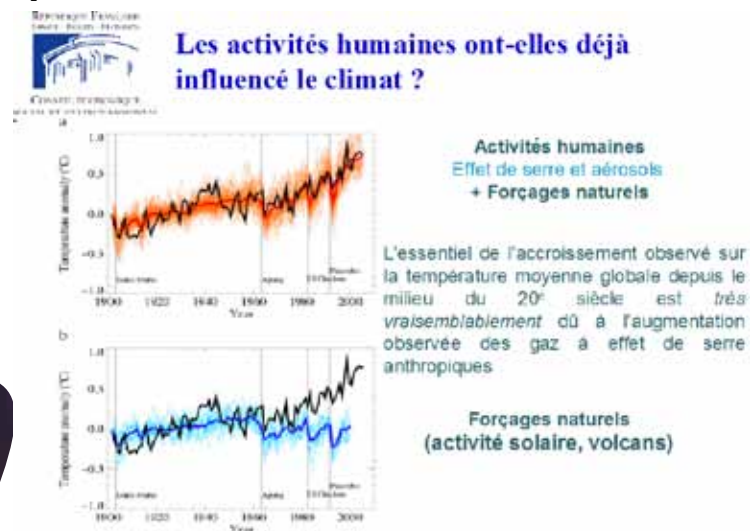
Je n'ai jamais cru ni au taux de croissance de M. SARKOZY, ni au taux de croissance de M. HOLLANDE, parce que ce sont des réponses pour équilibrer les budgets. Or les taux de croissance sont toujours alimentés par le nombre d'heures travaillées et le capital. Il y a un élément nouveau qu'on ne prend pas suffisamment en compte : l'énergie. Au 19<sup>e</sup> siècle, nouvelle énergie, boum industriel. 10 000 ans de rattrapage par rapport à la préhistoire. Au 20<sup>e</sup> siècle nouvelle énergie, re-boum industriel, les 30 glorieuses. Nous sommes dans une remise en cause de l'énergie, cela veut dire que nous sommes durablement, sauf croissance nouvelle, sur des taux inférieurs à 1 point sur les 10 prochaines années.

On ne crée plus le nombre d'emploi auquel nous étions habitués. Lorsque vous étiez sur des taux de croissance à 4%, vous doubliez votre pouvoir d'achat en 20 ans ; lorsque vous êtes sur des taux de croissance à 1%, vous le doublez en 70 ans ! Le schéma « tu bosses, tu achètes ta maison, tu pars à la retraite » n'est plus valable. La relation au patrimoine va changer pour notre nouvelle génération.

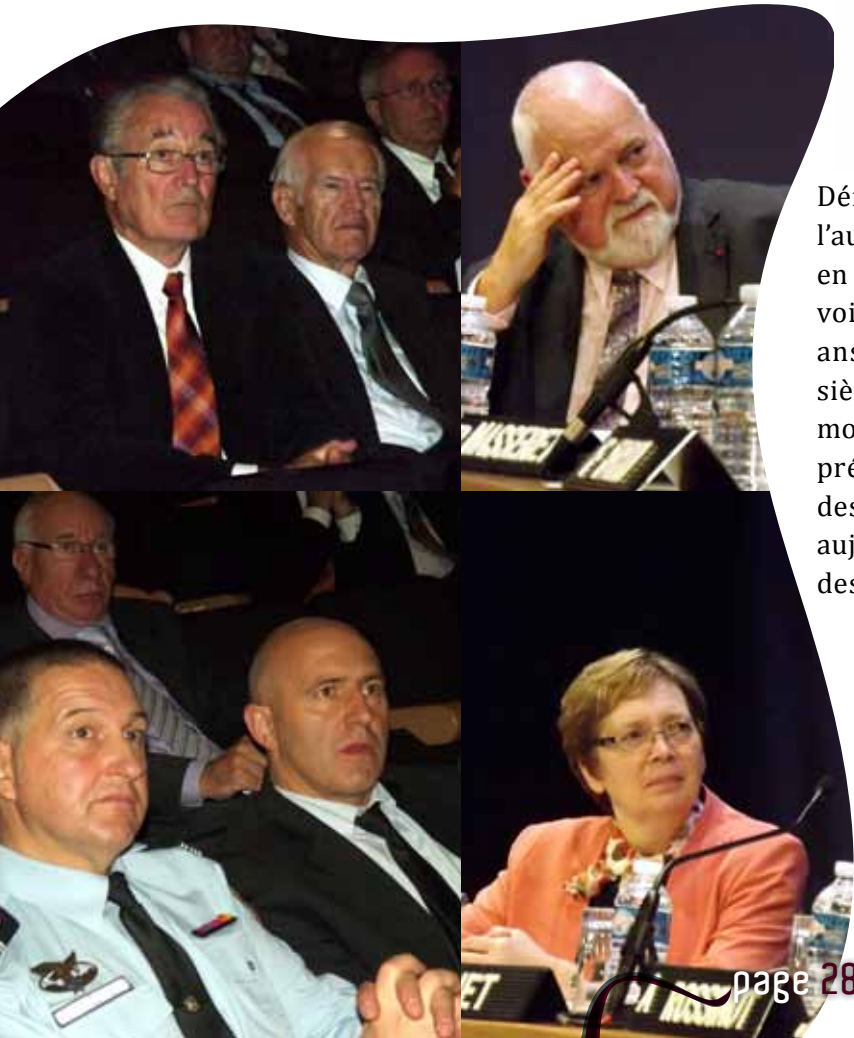
Elle ne sera plus dans l'acquisition, mais dans l'usage. Comment préserver notre bonheur de vivre ? **Comment passer de la performance à l'épanouissement ? Quelle empreinte écologique ?**

On a dépassé depuis 10 ans la capacité pour la planète d'accepter notre activité humaine ; on a besoin de réfléchir à de nouveaux modes, l'économie circulaire, avec Hélène Mac Arthur on travaille dessus, aujourd'hui on est dans un schéma économique, j'extrais une matière première, je transforme, je transporte, je vends, je consomme, je jette. A chaque étape linéaire, perte de matière première, perte de valeur ajoutée et on a des rotations de plus en plus rapides de machines, de voitures...

L'économie circulaire consiste à dire : la matière première est tellement rare qu'elle doit être protégée. A chaque cycle, je fais en sorte que la fin d'un cycle soit le début d'un autre. Nous avons quelques pistes qui peuvent dégager des milliards d'euros à l'échelon européen, et à chaque transformation, créer des emplois. C'est une autre approche qui dépasse le stade de la société de consommation et montre ses impasses.



Défi environnemental, vous connaissez, l'augmentation du climat est inéluctable. La courbe en bleue, c'est si l'homme ne faisait rien, donc l'on voit bien que nous sommes responsables, dans les 10 ans qui viennent, rien ne changera, mais à la fin du siècle c'est entre 2 et 3° de plus ! 1/3 de la population mondiale vit en situation de stress hydrique, l'ONU prévoit 2/3 de la population en 2025 ! Au delà des phénomènes des migrations que l'on connaît aujourd'hui pour des raisons économiques, on aura des migrations à caractère environnemental.



# Problématique scolaire

Comment gérer la dépendance énergie ? Les Etats-Unis, on est d'accord ou pas, investissent à fond dans le gaz de schiste, qui divise par 2 le coût de l'énergie et va permettre à l'industrie américaine de réémerger. L'Allemagne a supprimé le nucléaire, mais s'interroge sur l'augmentation du coût énergétique qui fragilise son industrie.

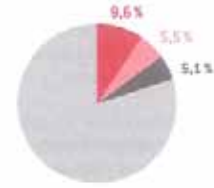
Sur énergie et croissance, la problématique n'est pas uniquement sur le niveau de production, mais sur des productions individualisées.

Demain, vous aurez des voitures électriques, vous faites 1h de déplacement aller/retour par jour, vous la gardez 6h, votre pile est chargée, vous pouvez vous brancher pour revendre l'électricité à EDF. Idem pour des bâtiments positifs. Vous passez de consommateur à producteur ! Nouveau schéma de pensées !

Autre question : agricole. Comment produire plus avec moins de sols, moins d'eau, moins de produits chimiques ? Comment gagner de l'argent en prêtant de l'argent à des gens qui ne peuvent pas rembourser ? Comment gagner de l'argent alors que mon métier est de vendre de l'eau en conseillant aux consommateurs d'en consommer moins ? Ça marche ! Danone, dans un certain nombre de pays, explique comment vendre des yaourts à des gens qui ne peuvent pas dépenser plus, en diminuant l'emballage. Abandonnons nos schémas anciens pour imaginer des schémas futurs !

**DIFFERENTS NIVEAUX DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE**

- + Plus de 40 000 jeunes par an sortent « sans qualification » : ils ont interrompu leurs études sans un niveau de qualification reconnu, c'est-à-dire au collège ou bien en première année de CAP ou de BEP.
- + 150 000 jeunes par an sortent du système scolaire « sans diplôme » : ils n'ont obtenu aucun diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire n'ont pas eu CAP, ni BEP, ni baccalauréat.
- + 13 % des jeunes, enfin, sont des « certains précoces » : âgés de 18 à 24 ans, ils ne poursuivent pas d'études ni de formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.



Le défi de jeunesse, je vous en parle pour l'éducation. Pour ceux qui n'ont pas de diplôme, le taux de chômage est passé de 11 à 52%, c'est-à-dire que si on n'arrive pas à relever le défi de l'échec scolaire, c'est 150 000 personnes qui quittent chaque année l'école sans diplôme, soit en 10 ans, 750 000 jeunes que l'on met sans perspectives d'emploi !

On voit bien que sur un plan politique, nous sommes obligés d'avoir de nouvelles équations politiques, nous travaillons beaucoup sur la notion de résilience des sociétés. On travaille avec les japonais pour savoir comment ils peuvent se reconstruire après la catastrophe de Fukushima, avec les norvégiens, après le traumatisme de l'assassinat des jeunes démocrates.

Comment la société européenne va-t-elle se reconstruire après la perception de plus en plus en forte du déclin occidental et de la remise en cause de son efficacité économique ? Si on considère que la résilience c'est d'anticiper les événements pour permettre à la société de les surpasser, il faut que nous puissions absorber des chocs de désespérance individuelle pour construire des espérances collectives.

## Un défi alimentaire

DATE	POPULATION MONDIALE
- 38000 ans av. JC	300 Millions d'habitants (80 Millions de Romains, 50 Millions de Chinois)
1800	1 Milliards d'habitants
1930	2 Milliards d'habitants
1960	3 Milliards d'habitants
1975	4 Milliards d'habitants
1987	5 Milliards d'habitants
2000	6 Milliards d'habitants

➔ 7 MILLIARDS D'HABITANTS AU 31/10/2011

ESPERANCE DE VIE PLANETAIRE	
1900	38 ans
1950	47 ans
2010	67 ans

- Age Médian : 27 ans
- 43% de la population à moins de 25 ans

On a mis 1 800 ans pour obtenir un 1 milliard d'individus sur la planète. Et pour finir 13 ans pour en avoir 6 ! Avec une augmentation de l'âge de la retraite mais surtout un élément qu'on a totalement oublié, c'est que la civilisation était non plus rurale mais urbaine. Les villes deviennent des bombes sociétales, s'il n'y a pas d'espérance. Quand il n'y a pas d'espérance républicaine, c'est la nourriture de l'économie souterraine, de la drogue...



Il faut que nous reconsidérions notre rapport à la pauvreté et à l'activité. Si l'emploi marchand ne peut être partagé par tous, comment mettre en place une économie solidaire qui n'est pas réparatrice mais qui permettrait de maintenir la socialisation ? Pas uniquement pour gagner de l'argent mais pour redonner aux gens la sensation d'être utile.

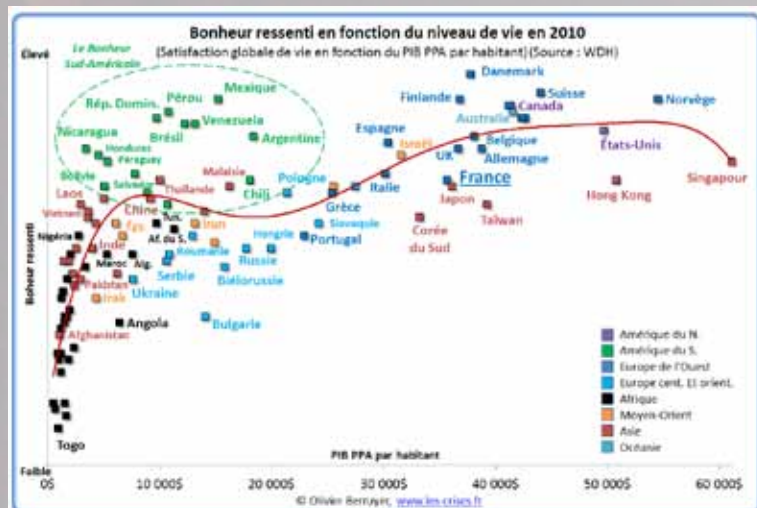
La pire des humiliations dans une société moderne, c'est de se sentir inutile dans une société qui a besoin de compétences et de talents. C'est d'être pauvre dans un pays riche. Et nous avons besoin de réfléchir à une relation nouvelle non matérielle.

Les nouvelles générations veulent donner du sens à leur vie.

**Au moment où la science allonge notre espérance de vie, n'ayons pas comme obsession de donner du temps à notre vie, ayons comme obsession de donner de la vie à notre temps.**

Quel est le sens de notre quotidien ? Si l'on a moins en accumulation, on peut peut-être avoir plus en partageant. Or, les réflexes démocratiques sont des réflexes suicidaires : plus je crains l'avenir, plus je me replie sur le court terme. Plus je dois penser monde, plus je vais penser village, plus je dois penser l'autre, plus je vais penser moi.

**Vous êtes des inverseurs : votre responsabilité va être non pas de construire des murs ou des routes, mais de construire des espérances et des caps.** Jusqu'où les populations accepteront-elles le développement des inégalités ? Le gouvernement cherche aujourd'hui par la fiscalité à recorriger cela, c'est un débat sur les individus, comme sur les collectivités avec la péréquation.



A-t-on besoin d'être riche pour être heureux ? Regardez le Mexique, le Pérou... ce sont des gens qui n'ont pas beaucoup d'argent mais qui sont très heureux. Quand j'étais ministre, j'avais demandé à 2 sociologues d'aller en Espagne, pour étudier pourquoi, avec 20% de chômage à l'époque, la société n'explosait pas. Ils sont revenus avec 2 raisons, la cohésion familiale et l'art de faire la fête. En France, la famille explose et on fait la gueule. Quelle est la cohésion d'un territoire ? C'est le collectif ! Regardez la schizophrénie : 74% des gens disent que la sécurité sociale va faire faillite, mais 76% disent qu'il ne faut pas baisser les remboursements.

68% des personnes trouvent que plein de choses les révoltent mais ne veulent pas manifester. C'est le confort par délégation. Et on demande au politique de résoudre les problèmes, n'est-ce pas Mmes et MM. les Maires ?

Si nous ne faisons pas attention, les gens se défaussent de leur responsabilité : tu es prof, tu élèves mon enfant, tu es maire, tu règles mes problèmes avec mon voisin, etc. Si on laisse se développer ces attitudes, bon courage ! Pourquoi y a-t-il une augmentation des violences verbales ? Nous ne sommes plus dans une société de main d'œuvre, nous sommes dans une société de «cerveaux d'œuvre», avant on était crevé au travail, la nuit était réparatrice, maintenant on est usé au travail.

Notre accommodement cérébral évolue. Certaines zones du cerveau des personnes âgées très isolées se dégradent. En Amérique, vous laissez votre problème personnel à la porte du bureau, lorsque vous rentrez chez vous, vous laissez vos problèmes professionnels. En France, il n'y a pas de limites, vous rentrez chez vous avec vos ennuis professionnels et vous allez au travail avec vos ennuis personnels, pas de repos psychique.



Et comme en plus, notre management préfère souvent la jouissance du pouvoir à l'exercice du pouvoir, et la perversité de faire sentir à l'inférieur le poids de son infériorité, on ajoute une souffrance à une souffrance. Nous étions protégés de la cruauté du monde jusqu'à 18 ans, nous étions guidés par une morale, la nouvelle génération absorbe la cruauté du monde depuis son plus jeune âge, la violence est banalisée, elle est en quête d'identité. Les jeunes aujourd'hui sont moins les fils de leur père que les fils de leur temps, avec des comportements qui nous perturbent.

On ne peut ouvrir les bras qu'à tête fière, et donc plus on voudra être européen, plus il faudra renforcer l'identité française, plus on voudra être français, plus il faudra renforcer l'identité régionale. Nous sommes tous depuis 40 ans dans des politiques publiques qui nous mettent devant nos situations d'échec, c'est très français ! Tu as échoué à l'école, tu es nul, ta femme est partie, tu es nul, tu as déposé le bilan, tu es nul, tu n'as pas de Rolex, tu es nul.

Alors que ce siècle est à inventer, qu'il faut prendre des risques, on fait peur à tout le monde, on ne fait pas confiance aux gens et en plus on refuse le droit à l'erreur aux responsables.

**On doit sanctionner la faute impardonnable, on doit comprendre l'erreur.**

Et on doit comprendre l'erreur non pas dans le confort du système : le subordonné ne doit plus être le fusible qui préserve le confort du supérieur ! Les responsables doivent être exemplaires, au cœur de la société pour faire bouger la société. Et c'est votre responsabilité de proximité.

Territoires 1.0	Futur		Territoires 2.0
	Je		Nous
Désenchantement			Réenchanteur
	<b>Gouvernance</b>		
Surestimation du risque			Droit à l'erreur
Evolution imposée			Transformation continue
	<b>Territoire</b>		
Intelligence de certains			Intelligence de tous
Professionnels			Amateurs
Produire dans son coin			Partager et Collaborer
Pyramide			Réseaux
Citoyen: usager passif			Citoyen: usager actif
Représentation			Participation
	<b>Services Publics</b>		
Équipement numérique des territoires			Management des territoires
Innovation descendante			Innovation ascendante et descendante
Logique de l'offre			Logique de l'usage
Cathédrales de pierre			Bazars de pâte à modeler
Amélioration par cycles			Amélioration continue
Projets finis			Projets évolutifs

**On doit passer du « je » au « nous », l'individu ne peut pas gagner, c'est le collectif.**

Dans l'éducation nationale, on vous demande un travail individuel, avec une obligation de résultats. Dans la vie active, on vous demande un travail collectif, avec des contrats d'objectifs. Votre parcours professionnel est en opposition par rapport à votre parcours éducatif, ça ne marche pas !

**Un rapport nouveau à l'espace**

7 heures de voyage : Paris/Rodez (658 Km ) ...ou Paris/New York (5839km).

En 1950 on parcourait en moyenne 5 km par jour / en 2012 : 45 km.

Les villes représentent 75% de la population contre 20% du territoire.

Sur 27 millions de logement, 15 millions sont des logements individuels.

Moins de 40% des français travaillent et habitent dans la même commune.

Impact sur les comportements et mode de vie de l'urbanisation (biorythme v. stress / localisation de l'échec et isolement v. solidarité ).

**Un rapport nouveau au temps**

On passe en moyenne 12% de sa vie à travailler (contre 40% au XIX<sup>e</sup> siècle) ... et 15% devant la télévision !

On a gagné 40% d'espérance de vie en un siècle.

Culpabilisation du temps improductif.

Le temps d'écoute aux USA a baissé de 30% en 30 ans dans les familles 1 Français sur 2 a le sentiment d'avoir frôlé le burnout. 78% disent manquer de temps pour faire les choses qu'ils aiment.



## Un rapport nouveau à l'autre

1° communauté mondiale : la Chine (1,3 milliards d'habitants)

2° communauté mondiale : l'Inde (1,2 milliards d'habitants)

3° communauté mondiale : Facebook (955 millions d'utilisateurs)

69% des Français disent d'abord compter sur eux-mêmes (face à la crise), 68% des Français trouvent qu'il y a des choses qui les révoltent mais essaient de ne pas trop y penser pour préserver leur tranquillité 1/3 des Français disent se sentir parfois ou souvent « seuls ».

Nos jeunes n'ont jamais eu autant d'amis et n'ont jamais été aussi seuls. Avec les nouvelles technologies, ils se parlent de plus en plus et s'écoutent de moins en moins. Le cerveau ne peut pas faire 2 choses en même temps. Or nos enfants nous parlent, en même temps regardent 3 écrans et discutent avec 3 copains différents...

## Je ne crois pas à la vertu de l'homme, je crois au contrôle que l'on doit mettre en place pour l'empêcher de ne pas être vertueux.

La société française possède des atouts incroyables, une richesse d'inventivité et d'intelligence ... le drame c'est qu'aujourd'hui, si nous n'y prenons pas garde, cette intelligence profitera à d'autres en raison de l'évasion de la réussite. Je vous invite donc, au delà des mécanismes évoqués par Michel DINET ou M. le Préfet, au delà des aspects financiers, à faire vivre ensemble des hommes et des femmes de plus en plus hétérogènes, avec ce sens de la proximité, du partage et de la convivialité qui fera la force de nos communautés communales. Retrouvez le partage au travers du sport, de la culture, de l'environnement, du voisinage, ...

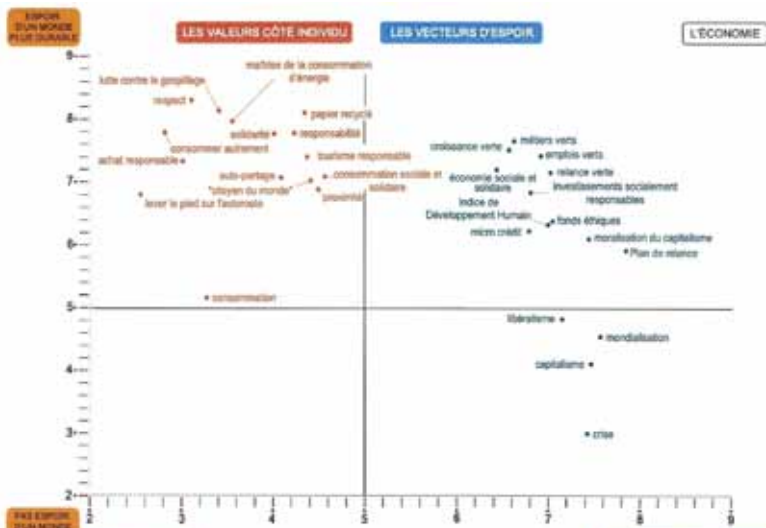
Pour conclure, savez-vous quelle est la différence entre un homme sage et un homme intelligent ?

**L'homme intelligent sait régler un problème que l'homme sage a su éviter.**

J'espère que la France le fera.

## Mme la Présidente FALQUE :

M. le Président, quelle leçon, quel réveil de nos consciences ! Si vous avez envie de réagir, le président DELEVOYE est là aujourd'hui ! Est-ce que l'on retourne sur terre ? Voici les réponses de M. le Préfet aux questions posées par écrit.



Comment restaurer le politique, comment restaurer le syndicalisme ? Les français n'ont pas peur du changement, ils sont pour la réforme de la fiscalité, la réforme de l'éducation, .... Vous pouvez être, les maires, les élus locaux, avec l'État, porteurs de ces espérances nouvelles. C'est extrêmement important de faire en sorte que vous soyez des repères. La société qui s'interroge a besoin de repères et toutes celles et ceux qui déstabilisent les repères qu'ils soient préfets, professeurs, gendarmes, juges ... commettent une lourde erreur parce que s'il n'y a plus de repères, ce sera le sauve-qui-peut et le chacun-pour-soi.

On sera tous dans le Titanic, on a tous le sens de l'honneur, mais on n'hésitera pas à piétiner femmes et enfants pour prendre la place dans le canot de sauvetage !



## QUESTIONS DES MAIRES

### **En attendant de trouver une solution mutualisée, comment éviter aux communes de se retrouver dans des situations critiques : permis tacites, erreurs ... ? La DDT ne donne plus de conseils pour les déclarations de travaux ou toute autorisation d'occupation des sols. Que faire ?**

Un chantier national de «modernisation de l'application du droit des sols» a été lancé en 2011 dans la continuité de la réforme de 2007. Il comprend différents volets, notamment :

- des mesures correctrices faisant suite aux importantes modifications du code de l'urbanisme de 2007, ainsi qu'une réforme de la fiscalité de l'aménagement ; une large information a déjà été assurée auprès des élus sur ces évolutions.
- un travail sur la dématérialisation de l'instruction, à travers le déploiement d'un nouvel outil informatique (GEOADS), ainsi que la volonté de dématérialiser les échanges avec nos partenaires et à terme avec les pétitionnaires.

Concomitamment, des reprises d'emplois importantes ont été actées pour la filière ADS : 700 ETP en 2012.

La DDT, qui est mise à disposition des maires compétents en matière d'application du droit des sols, connaît donc actuellement, comme beaucoup d'autres, des difficultés pour assurer de façon satisfaisante l'ensemble de ses missions dans ce domaine.

Pour vous donner une idée de l'évolution des effectifs dans la filière depuis 2009 : en 2009, perte de 5 ETP suite à la fermeture des antennes de Haroué, Pont-à-Mousson et de l'unité territoriale de Champigneulle. Stabilité en 2010. Perte de 2 ETP en 2011 et de 6 en 2012 !

Fin 2012, 24 ETP sont consacrés à la filière ADS. En 2013, les évolutions ne sont pas arrêtées.

Dans ce contexte, et en prenant en compte les spécificités et contraintes locales, le directeur départemental des Territoires a engagé début 2012 une réflexion interne afin de rechercher toutes les pistes de progrès pour assurer un niveau de service le plus élevé possible en fonction des moyens disponibles.

Cette démarche a permis de définir les chantiers à mener et diverses mesures vont pouvoir être mise en œuvre à court terme. En ce qui concerne directement les communes, ainsi que les pétitionnaires, il est notamment prévu :

- de transférer l'instruction des dossiers de certaines communes d'un centre instructeur à un autre. L'objectif est de maintenir une répartition équitable de la charge de travail entre les instructeurs, suite aux baisses d'effectifs qui ont touché de façon hétérogène les 4 centres instructeurs du département.

Ces transferts se feront dès le mois d'octobre entre les centres instructeurs de Briey, Nancy et Toul. Les maires concernés sont informés par un courrier personnalisé leur apportant toutes les précisions utiles.

- de définir des modalités de tri des autorisations d'occupation du sol dès l'enregistrement des dossiers. Le nouveau contexte ne permettant plus d'assurer en permanence une instruction complète de tous les dossiers, plusieurs niveaux d'enjeux seront définis en vue d'adapter le niveau de service.

En fonction des différents critères (localisation, nature du projet notamment à caractère économique, présence de risques, proximité de monuments historiques), les dossiers à enjeu fort seront identifiés et leur instruction fera l'objet d'une qualité particulière. A contrario, les dossiers à enjeu faible pourront ne pas être instruits en fonction des possibilités dans les centres d'instruction.

Un permis tacite ne constitue pas en soit une situation anormale puisque la réglementation le prévoit et qu'il ne compromet pas les droits des pétitionnaires.

Par contre il importe de veiller à ce que les actes tacites ne concernent pas de dossiers à enjeux forts.

Par ailleurs, la DDT étudie la possibilité d'informer le maire le plus en amont possible quand un permis de construire ou d'aménager est susceptible de ne pas faire l'objet d'un acte explicite.

- une définition nouvelle des conditions d'accueil physique et téléphonique : en terme d'efficacité, il apparaît nécessaire de recentrer l'activité des agents sur l'instruction à proprement parler et par conséquent de restreindre les plages d'accueil (physique et téléphonique). De plus, dans un souci d'équité, celles-ci seront à terme identiques sur le département, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'orientation souhaitable est l'organisation de rendez-vous pour les dossiers à enjeux forts et une limitation des contacts directs entre instructeurs et pétitionnaires pour les autres dossiers.

- une dématérialisation des échanges : il convient de développer fortement la dématérialisation des échanges avec les collectivités. Cette pratique, actuellement mise en œuvre partiellement dans certains centres d'instruction, engendre des gains de temps, ainsi que financiers, non négligeables. L'envoi des propositions de décisions ou courriers à signer par le maire, par voie électronique, pourrait donc se généraliser assez rapidement. Réciproquement la commune pourra naturellement retourner à la DDT l'acte signé par la même voie.

- une adaptation des tâches effectuées par la DDT dans le cadre de la mise à disposition, régie par une convention avec chaque commune. En pratique, l'intervention de la DDT dépasse largement le cadre prévu par le code de l'urbanisme qui se limite à évoquer l'étude technique des dossiers justifiant l'assistance des services de l'État. Sans remettre fondamentalement en cause les tâches effectuées par la DDT, il apparaît que, dans l'intérêt général, les moyens d'expertise disponibles dans ce service doivent effectivement être recentrés en priorité sur l'analyse technique des dossiers.

Un échange avec les communes doit donc être engagé pour la prise en charge de certaines tâches détachables de l'instruction des dossiers, soit en amont (ex : consultation des gestionnaires de réseaux) soit en aval (ex : récolement et gestion des contentieux), comme c'est déjà le cas localement. En résumé, dans une situation avec de fortes contraintes en matière de moyens, les services de l'État s'organisent pour gérer de façon adaptée et graduée les dossiers qui leur sont confiés.

## Quand les nouveaux modèles de baux de chasse seront-ils disponibles ?

Le cahier des charges type pour la location du droit de chasse en forêt communale a été approuvé par le préfet en 1995. Les évolutions législatives, notamment la loi relative au développement des territoires ruraux dite loi DTR de 2005, ont rendu le document partiellement caduc. L'ONF a pris l'initiative de «toiletter» le document départemental, ce document est actuellement mis à la disposition des communes, qui disposent donc d'un support complet pour préparer leurs locations.

En 2007, M. SIMOUTRE, alors président de la Fédération départementale de Chasse (FDC) a souhaité la création d'un groupe de travail sur le bail-type, bien que tous les textes d'application de la loi DTR ne soient pas encore tous parus à cette date. Ce groupe de travail, piloté par la DDAF, se compose de la FDC, de l'ONF, de l'Association des maires et des Communes Forestières. Il s'est réuni de septembre 2007 à mai 2008 et a abouti à l'élaboration de la partie «Cahier des clauses générales» (clauses générales, clauses financières, exercice de la chasse, gestion et prévention des dégâts, responsabilité, surveillance et police de la chasse, infractions, résiliation des baux). La dynamique est ensuite complètement retombée, suite au départ de plusieurs membres du groupe de travail.

La DDT travaille à la finalisation du document. Elle s'assure actuellement de la cohérence générale du document, de la mise à jour des visas réglementaires suite à la recodification complète du code forestier en 2012. Une expertise est également en cours pour vérifier que l'ordonnance n° 2012-34 portant réforme de la police de l'environnement n'impacte pas certaines dispositions du projet de bail type.

La DDT organise une réunion de travail avec les partenaires (FDC, ONF, Association des maires et Communes Forestières) en novembre. Une validation est possible début 2013.

## De quelle manière les élus peuvent-ils sécuriser leurs projets nécessitant une enquête publique en cas de doute sur le type d'enquête à organiser ?

Depuis la réforme des enquêtes publiques par le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, il existe 2 types d'enquêtes :

- les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement régies par le code de l'environnement
- les enquêtes d'utilité publique régies par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

En cas de doute sur le type d'enquête à réaliser, et dans l'attente de l'actualisation des différents codes, on ne peut que conseiller aux élus locaux, pour une plus grande sécurité juridique, d'effectuer une enquête publique en application du code de l'environnement, même si la procédure est plus complexe.

En effet, en application de l'article L. 123-2-IV du code de l'environnement, une décision prise au terme d'une enquête publique organisée dans les conditions fixées par le code de l'environnement n'est pas illégale du seul fait qu'elle aurait dû l'être dans les conditions définies par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Par ailleurs, l'article L. 123-2 du code de l'environnement dresse la liste d'un certain nombre de projets devant obligatoirement faire l'objet d'une enquête publique régie par ce code.

Ce sont :

- les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements devant comporter une étude d'impact en application de l'article L. 122-1 (à l'exception des projets de création de ZAC). Je citerai par exemple la création d'une route supérieure ou égale à 3 km ; la réalisation d'une canalisation d'eau potable, d'une station d'épuration, d'un captage des eaux souterraines ; l'édification d'un ouvrage ou équipement de production ou de transport d'énergie : photovoltaïque au sol, canalisations destinées au transport d'eau chaude, de vapeur d'eau ; la réalisation d'ouvrages ou d'équipements susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes.

- les documents de planification soumis à une évaluation environnementale, par exemple : les plans de déplacement urbain ; le plan d'élimination des déchets ; les schémas d'aménagement et de gestion des eaux ; les plans de gestion des risques d'inondation.

La liste des plans et programmes soumis à évaluation environnementale est précisée dans les codes de l'urbanisme (R. 121-14) et de l'environnement (R. 122-17).

- les projets de charte d'un parc naturel régional, les projets d'inscription ou de classement de sites, les projets de classement en réserve naturelle.

Enfin, comme je viens de l'indiquer, certains codes n'ont pas été mis à jour après la réforme des enquêtes publiques et c'est bien le cas de la partie réglementaire du code de la voirie routière qui n'a pas été actualisée contrairement à la partie législative. Aussi, dans un tel cas et comme le relève l'Association des maires, la partie législative doit être appliquée du fait de sa valeur juridique supérieure.

## Évacuation d'un stock de pneumatiques usagés détenus par un particulier ?

L'évacuation d'un dépôt sauvage de déchets doit se faire selon une procédure qui a fait l'objet d'une circulaire préfectorale du 22 mars 1985. Cette procédure consiste, dans un premier temps, à mettre en demeure l'auteur de ces dépôts de les évacuer vers une filière d'élimination agréée. Le délai fixé par la mise en demeure doit être suffisant pour permettre la réalisation de cette évacuation. En cas d'inaction de l'auteur du dépôt à l'issue du délai prescrit, le maire peut faire procéder à l'enlèvement d'office des déchets par une entreprise spécialisée, au frais du responsable des faits.

Il existe en Meurthe-et-Moselle plusieurs sociétés agréées pour la collecte de pneumatiques usagés dont la prestation est bien entendu payante. Mes services sont naturellement à votre disposition pour vous en donner les coordonnées.



## **Les communes ont de plus en plus de mal à se financer auprès des banques pour des emprunts à moyen ou long terme. Peut-on espérer en 2013 que l'accès au crédit soit plus facile ?**

Ainsi que l'a annoncé le président de la République le 31 août 2012, le gouvernement apportera d'ici octobre des réponses complémentaires aux difficultés de financement des collectivités locales. D'ores et déjà, plusieurs mesures ont été prises. Pour aider les collectivités à faire face à leurs besoins de crédits de moyen/long terme, une enveloppe d'un montant maximal de 5 Md€ sur fonds d'épargne dédiée au financement des collectivités territoriales a été ouverte en 2012, à la suite d'une première enveloppe de 5 Md€ qui avait été ouverte en 2011. Ces prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sont destinés au financement des opérations d'investissement inscrites dans les budgets 2012 des collectivités de métropole et d'outre-mer et de leurs établissements publics, ainsi que des établissements publics de santé.

Une première tranche de 2 Md€ a été débloquée en avril 2012 et, le 12 juillet 2012, le Gouvernement a décidé de mettre à disposition du secteur public local la totalité de l'enveloppe de prêts sur fonds d'épargne de 5 Md€ distribuée conjointement par les établissements de crédit et la CDC. Les 3 Md€ supplémentaires permettront aux collectivités locales de financer les opérations d'investissement inscrites au budget 2012. Au-delà de ces éléments d'intervention exceptionnels déjà mis en place, le gouvernement veillera à ce que des solutions pérennes soient trouvées pour le financement des collectivités territoriales. La Banque Postale devrait notamment compléter sa gamme en partenariat avec la CDC pour contribuer durablement au financement du secteur public local.

La Banque Postale a d'ailleurs exprimé le souhait de lancer une première offre de crédits moyen/long terme avant la fin de l'année 2012, sous réserve de la mise à disposition par Dexia Crédit Local des outils de gestion nécessaires au lancement de cette nouvelle activité.

Concernant les besoins de crédits courts terme, l'offre de crédit de la Banque Postale est une solution à disposition des collectivités locales. Lancée le 21 juin 2012 pour un montant initialement fixé à 2Md€, cette offre a été élargie à 4Md€.

Au total, le gouvernement a souhaité s'assurer que l'offre globale de crédit proposée au secteur public local réponde aux besoins agrégés de ce dernier.

Toutefois, des difficultés spécifiques peuvent subsister. C'est pourquoi, attentif aux préoccupations des élus locaux, le Premier ministre souhaite disposer d'une vision plus précise des conditions d'accès au crédit des collectivités territoriales dans les meilleurs délais.

A cette fin, une cellule départementale de suivi de la gestion de la dette des collectivités locales et de leurs établissements publics a été mise en place dans chaque département et se réunit régulièrement sous l'autorité du préfet. Par ailleurs, un recensement départemental des difficultés d'accès au crédit des collectivités locales est dorénavant effectué chaque mois par la direction départementale des finances et la préfecture et transmis aux ministères de l'intérieur et de l'économie et des finances. J'invite donc ceux d'entre vous qui rencontrent des difficultés de m'en informer sans tarder avec tous les renseignements utiles.

## **Réforme de l'intercommunalité : quelle carte ?**

Bien que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale n'ait pas été adopté en Meurthe-et-Moselle, les travaux de consultation et de concertation avec les élus menés en 2011 et 2012 ont abouti à l'identification de plusieurs projets de fusion ou d'extension de périmètre d'EPCI à fiscalité propre pouvant être mis en œuvre à partir de 2013 dans la mesure où ils dégagent une majorité claire des collectivités concernées en leur faveur ou résultaient d'un amendement voté par la CDCI à la majorité qualifiée lors de sa séance du 16 décembre 2011. La loi dite « Péliissard » du 29 février 2012 qui modifie la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, a créé l'outil juridique permettant la mise en œuvre de ces projets en l'absence de schéma adopté. Ainsi, après de nombreuses rencontres avec les élus, mais aussi un important travail de discussion et de concertation des élus entre eux, 9 projets ont recueilli un avis favorable, souvent à l'unanimité, de la commission départementale de la coopération intercommunale lors de ses réunions des 10 juillet, 7 septembre et 17 septembre 2012. Il s'agit de 6 projets de fusion et de 3 projets d'extension de périmètre de communautés de communes, qui sont donc mis en œuvre dès à présent pour être effectifs le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (fusion des communautés de communes du Saintois, du Mirabée et de la Pipistrelle avec intégration des communes isolées de Quévilloncourt, Gerbécourt-et-Haplemont et Houdreville et fusion des communautés de communes de Hazelle et de Massif de Haye)

ou le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (fusion des communautés de communes du Badonvillois et de la Haute Vezouze ; fusion des communautés de communes du Pays de Pont-à-Mousson, du Froidmont et du Grand Valmon et des Vallées de la Moselle et de l'Esch avec intégration des communes isolées de Vandières, Pagny-sur-Moselle et Villers-sous-Prény ; fusion des communautés de communes du Toulinois et des Côtes-en-Haye ; fusion des communautés de communes du Pays de Longuyon et des Deux Rivières ; extension du périmètre de la CC de Moselle-et-Madon, de la CC des Pays du Sel et du Vermois et de la CC du Bayonnais par le rattachement des communes de la CC du Saintois au Vermois appelée à disparaître.

Le nombre d'EPCI à fiscalité propre du département passera ainsi de 37 à 27 le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et les 16 communes restant aujourd'hui isolées seront, d'ici là, rattachées à l'un d'eux, soit dans le cadre d'une des fusions et extensions de périmètre que je viens de mentionner, soit après le 1<sup>er</sup> juin 2013 en vertu de l'article 38 de la loi du 16 décembre 2010 modifiée. Il reste aujourd'hui à examiner la situation particulière de certaines communes qui souhaitent rejoindre une autre intercommunalité que celle dans laquelle elles se trouvent. C'est le cas de la commune de Sexey-aux-Forges dont le rattachement souhaité à la communauté de communes de Moselle et Madon avait bien été envisagée dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, mais pose, comme vous le savez, le problème de la discontinuité territoriale qu'il engendrerait pour la communauté de communes du Pays de Colombey. En effet, dans l'hypothèse où Sexey-aux-Forges rejoindrait la communauté de communes de Moselle et Madon, la commune de Villey-le-Sec se trouverait séparée de la communauté de communes du Pays de Colombey dont elle fait partie. Elle formerait une enclave au sein de la communauté de communes du Toulinois et n'aurait donc pas d'autre solution que de rejoindre cette intercommunalité. Or, jusqu'à ce jour, elle a toujours opposé un refus à cette perspective. Je ne doute pas néanmoins que cette situation est susceptible d'évoluer.

## **Pour permettre une bonne gestion et avoir une parfaite évolution des effectifs en primaire et périscolaire, la scolarité (publique ou privée) des enfants ne peut-elle pas être rendue obligatoire sur leur lieu d'habitation ?**

Ces préoccupations peuvent être parfaitement comprises dans un contexte où beaucoup de communes et d'EPCI s'investissent significativement dans le scolaire. Toutefois, cette évolution légale n'est pas du ressort de la commune ou des services de l'État dans le département. En effet, les dispositions législatives du code de l'éducation prévoient actuellement que les familles domiciliées à proximité de deux ou plusieurs écoles publiques ont la faculté de faire inscrire leurs enfants à l'une ou l'autre de ces écoles, qu'elles soient ou non sur le territoire de leur commune, à moins qu'elle ne compte déjà le nombre maximum d'élèves autorisé par voie réglementaire (L131-5 du code de l'éducation). Il y a cependant lieu de noter que le législateur a entendu prendre en compte les équipements et les services proposés par les communes. Ainsi, la présence de capacités d'accueil au sein des écoles de la commune de résidence a pour conséquence que cette dernière n'est pas tenue de contribuer à la scolarisation d'élèves dans les écoles d'une autre commune, sauf si cette dernière est liée aux obligations professionnelles des parents, à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans une école de cette commune ou à des raisons médicales. Dans l'hypothèse où c'est en raison de leurs obligations professionnelles que les parents ont inscrit leurs enfants à l'école d'une commune autre que leur commune de résidence, l'existence de services de restauration et de garde d'enfants proposés par la commune de résidence exonère cette dernière de l'obligation de participer financièrement à la scolarisation des enfants (L212-8 du code de l'éducation).

## **A quelle date connaîtra-t-on le mode d'élection pour les municipales de 2014 et le seuil à partir duquel s'appliquera la règle de parité ?**

Concernant le calendrier, le président de la République et le Gouvernement ont déjà acté le décalage des élections régionales et cantonales de 2014 à 2015. Les élections municipales auront donc bien lieu au mois de mars 2014.

Je vous rappelle que la loi du 6 juin 2000 et le code électoral viennent fixer les règles concernant les élections municipales. Actuellement, la taille de la population détermine le nombre de conseillers municipaux à élire ainsi que le mode de scrutin applicable. Pour les communes de moins de 3500 habitants, les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Pour les communes de moins de 2500 habitants, les règles encadrant les modalités de candidature sont sensiblement allégées (possibilités de listes incomplètes ou candidats isolés...). Pour les communes de plus de 3500 habitants, en revanche les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours avec des règles strictes sur les modalités de candidature.

Les craintes semblent se focaliser sur le passage au scrutin de liste pour les communes de moins de 3500 habitants. Certains évoquent un abaissement de ce seuil pour les communes à partir de 1000 habitants. S'agissant des règles de la parité, l'article L264 du code électoral dispose : « Une déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ». Je tiens à vous rappeler que l'échéance électorale de 2014 est à la fois proche et lointaine, il reste une année et demie avant ce grand rendez-vous. Dans ce sens, il reste encore du temps avant que le législateur intervienne pour fixer le mode de scrutin et d'éventuelles nouvelles règles sur la parité.

## **De plus en plus de terres cultivables se développent au détriment des prairies et arrivent désormais proches du village. Est-il possible de réglementer ce développement en fixant des limites autour du village et des espaces habitables ?**

L'urbanisme ne peut pas réglementer cette question. Au titre de l'exploitation agricole, aucune réglementation ne permet de contrôler ou réguler l'assolement qui relève de la propre initiative de l'exploitant. Il n'y a que dans certains cas particuliers : servitudes d'utilité publique telles que les plans de prévention des risques, ou les périmètres de protection autour des captages d'eau potable, que des restrictions peuvent être imposées ou encore dans le cadre de mesures contractuelles territorialisées par exemple pour des motifs environnementaux.

## **La commune a réalisé un aménagement de surface des usoirs, impossible de réglementer leur utilisation (rejet de l'arrêté par la préfecture). On doit se conformer au code des usages de la Moselle qui est obsolète. Que faire ?**

Le code des usages locaux de la Moselle, applicable à la Meurthe-et-Moselle selon une réponse ministérielle du 4 septembre 1989, définit les usoirs comme « l'affectation spéciale d'une bande de terrain, mais aussi cette bande de terrain elle-même, le long des routes à la traversée des localités jusqu'aux immeubles construits ».

L'appartenance des usoirs au domaine public de la commune a bien été affirmée, mais le code des usages locaux de la Moselle affirme également que les riverains disposent d'un droit d'usage des usoirs pour leur vie quotidienne ou leur activité professionnelle, sans qu'il leur soit nécessaire d'en demander l'autorisation à la mairie. La principale restriction au droit d'usage des riverains est l'interdiction de clore.

Quant au caractère obsolète du code des usages de la Moselle, il ne m'appartient pas de me prononcer sur ce sujet. Cette codification est réalisée par la Chambre d'agriculture de la Moselle et est soumise au Conseil général de la Moselle pour approbation : ce sont donc ces instances qui modifieront celle-ci si elles le jugent opportun.

### **Mme la Présidente FALQUE :**

Merci. Je passe la parole à M. le Préfet pour conclure nos travaux.

**M. Raphael BARTOLT,**  
**préfet de Meurthe-et-Moselle :**

Je vous remercie Mme la Présidente, effectivement après cet exposé éblouissant et cette réflexion extrêmement profonde et forte, il est extrêmement difficile de reprendre la parole pour évoquer des sujets conjoncturels. Je vais évoquer 3 sujets rapidement, les dotations puisque le projet de loi de finances a été élaboré, les normes et les réglementations et puis ce que j'appellerai les dynamiques territoriales, les décentralisations, le financement des collectivités locales.

Le président de la République a annoncé le 9 septembre 2012 que le redressement se ferait en 2 ans. Il a confirmé sa volonté de ramener le déficit public à 3% du produit intérieur brut (PIB) en 2013. Cela demande un effort « structurel » de 1,6 point, soit 33 milliards d'euros. Mais en même temps nous devons inverser la tendance à la hausse du chômage d'ici un an.

Ces restrictions nous amènent à demander aux collectivités territoriales d'être aussi solidaires cette année et les années qui suivent.

**Les grands équilibres financiers :**

Tout d'abord, en Meurthe-et-Moselle, 36 communautés de communes et la communauté urbaine du Grand Nancy perçoivent la dotation globale de fonctionnement (DGF). Le département a vu sa DGF augmenter de 0,38% en 2012 par rapport à 2011 (387 578 974,13 en 2011 contre 389 055 286 en 2012). Au niveau national la DGF a augmenté de 119 milliards d'euros pour atteindre 41,5 milliards d'euros. Concernant les dotations communales (qui sont comprises dans la DGF), la Dotation de solidarité rurale (DSR), la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et la Dotation nationale de péréquation ont augmenté, de 22,39%, de 3,13% et de 3,88% en Meurthe-et-Moselle. Il convient de retenir que le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mis en répartition pour la Meurthe-et-Moselle en 2012 s'élève à 1 486 179 euros pour les bénéficiaires, et 521 511 pour les contributeurs. Le Fonds départemental de péréquation des droits de mutation (communes) est en hausse de 5,62% par rapport à l'année précédente (6 708 472,52 en 2011 contre 7 085 546,46 en 2012).

Il convient de souligner que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) qui constitue une subvention a augmenté de 8,8% (8 120 422 en 2011 contre 8 835 032 en 2012) en Meurthe-et-Moselle. Parmi les dotations des EPCI, la Dotation d'intercommunalité (DI) est à la hausse de 0,75% (39 728 710 en 2011 contre 40 024 797 en 2012). Vous avez pu constater que notre département est très bien placé en 2012 et je m'en félicite.

**2013/2014 et 2015**

Pour participer à l'effort de redressement des finances publiques, en 2013 l'enveloppe des concours aux collectivités locales (l'enveloppe dite « normée ») sera stabilisée, c'est-à-dire que son montant 2013 est égal à son montant 2012 (50,5 milliards d'euros). Par conséquent, il n'y aura pas d'inflexion brutale. En revanche, les crédits du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) augmentent de 120 millions d'euros, soit + 2% (ce FCTVA n'est pas intégré dans l'enveloppe « normée »). Les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle sont maintenues. Au total, les concours de l'État aux collectivités locales augmentent globalement de 120 millions d'euros par rapport à 2012. Compte tenu de l'évolution tendancielle de ces dépenses, estimée par la Cour des Comptes à environ 500 millions d'euros, cette évolution correspond à un effort de près de 400 millions d'euros réalisé par les collectivités locales. Par contre, en 2014 et 2015 il y aura une baisse de l'enveloppe des concours aux collectivités locales (une baisse de 750 millions d'euros en 2014 et de nouveau en 2015, ce qui représente 2,25 milliards de moins par rapport à 2013). Cet effort s'accompagnera d'un renforcement de la péréquation en 2013. Les concours financiers de l'État aux collectivités locales s'élèvent à 60 milliards d'euros en 2013. Ces concours sont composés de plusieurs dotations:

- Le fond de compensation de la TVA (FCTVA), de 5,6 milliards d'euros, qui correspond au remboursement de la TVA pour les investissements réalisés par les collectivités locales;
- Des dotations permettant d'assurer la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle, pour 3,8 milliards d'euros;
- Les autres concours, que l'on appelle l'« enveloppe normée » des concours de l'État (dont la DGF), et dont le périmètre est constant d'une année à l'autre.

Le projet de loi de finances pour 2013 s'inscrit dans une dynamique volontariste de retour à l'équilibre des finances publiques: l'objectif fixé est de ramener le déficit public de -4,5% du PIB en 2012 à -3% en 2013. Afin de prendre en compte les fortes disparités dans la situation financière des collectivités territoriales, la péréquation est substantiellement renforcée dans le projet de loi de finances pour 2013.

La péréquation verticale (l'attribution ciblée des concours de l'État aux collectivités qui en ont le plus besoin) est doublée par rapport à 2012 : +238 millions d'euros contre +119 millions d'euros en 2012. Concernant les communes, la dotation de solidarité urbaine augmente de 120 millions d'euros/+9,2% (contre 1 299 276 745 en 2012), la dotation de solidarité rurale de 78 millions d'euros/+9,2% (contre 844 478 422 en 2012) et la dotation nationale de péréquation de 10 millions d'euros/+1,38% (contre 723 754 998 en 2012). Concernant les départements, la dotation de péréquation urbaine (DPU) et la dotation de fonctionnement minimale (DFM) sont à la hausse globalement de 20 millions d'euros (DPU : 615 923 150 et DFM : 777 023 202 en 2012). Enfin, la dotation de péréquation des régions augmente de 10 millions d'euros. La péréquation horizontale (la solidarité entre les collectivités) est renforcée en 2013 avec la montée en puissance des fonds de péréquation entre collectivités et l'ajustement des critères retenus, pour accroître l'efficacité. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) monte en charge comme prévu par la loi. 360 millions d'euros seront répartis en 2013 contre 150 millions d'euros en 2012. En outre, une large concertation avec les membres du Comité des finances locales et les associations d'élus a mené à modifier certaines règles de fonctionnement de ce fonds, en prenant notamment en compte le revenu par habitant comme critère transversal de charges des collectivités.

L'année 2013 sera la première année d'application des deux fonds de péréquation de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Ces fonds permettront de répartir 50 millions d'euros pour les départements et 26 millions d'euros pour les régions. L'augmentation de la péréquation permet ainsi de renforcer la solidarité entre les territoires, et ainsi de rendre plus équitable la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics.

### **La normalisation :**

Ces derniers temps, j'ai eu beaucoup de questions sur la prolifération des normes et je sais que ce sujet vous préoccupe. Certes, des mesures de simplification ont déjà été prises: vous connaissez la proposition de loi « Warsmann » (loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives) visant à simplifier entre autres le droit des entreprises, du secteur agricole, des transports, du tourisme, des médias, du logement, de l'aménagement, de la construction et à assouplir le régime des professions réglementées.

Le sénateur Eric DOLIGÉ a également travaillé sur la simplification des normes applicables aux collectivités locales afin d'alléger les contraintes des collectivités face aux normes rigides et coûteuses. Mais il convient de souligner que le président de la République a particulièrement évoqué dans son discours aux états généraux de la démocratie territoriale l'allègement des normes : « La confiance, c'est enfin l'allègement des normes. J'ai compris que c'était une des préoccupations qui était sortie de vos états généraux ».

Ce sujet a fait objet de plusieurs débats et il a donc indiqué à quel point c'est un point fort de rétablissement de la confiance avec les élus. Il s'agit notamment de réduire les coûts pour les collectivités et les délais pour les procédures.

Le président a mis en avant la méthode nouvelle suivante : aucune norme ne pourra être décidée sans l'avis favorable de la Commission d'Évaluation (en plus, sa composition va être renouvelée).

En outre, chaque norme réglementaire qui n'aura pas été confirmée de manière expresse à une date que fixera la loi, deviendra immédiatement obsolète. De plus, le président a jugé utile que pour tout nouveau texte, toute nouvelle norme soit accompagnée de la suppression d'une autre. Le défi consiste à trouver le juste équilibre entre la simplification et le respect des impératifs en matière de sécurité, environnement et de santé.

### **L'assainissement :**

L'assainissement des eaux résiduaires urbaines est une obligation si on ne veut pas laisser à nos enfants des milieux aquatiques sans vie et satisfaire à des engagements européens pris par la France il y a plus de 20 ans. Au cours des dernières années, des progrès substantiels ont été faits : les communes de plus de 2 000 habitants disposent d'un réseau d'assainissement conforme à la réglementation. Parmi les 526 communes de moins de 2 000 habitants, la moitié est désormais en conformité ou en passe de le devenir dans les 3 ans. Néanmoins, restent près de 250 communes non conformes (qui regroupent environ 50 000 habitants et dont les tailles sont très largement inférieures à 1 000 habitants).

Le nouvel arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (application depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012) permet de :

- simplifier et d'harmoniser les modalités de contrôle;
- apporter plus de transparence aux usagers et maintenir l'équité entre citoyens;
- remettre progressivement le parc d'installations à niveau lors des transactions immobilières.

S'agissant de l'assainissement collectif, un cadrage départemental a été précisé par le préfet BALLAND en 2006. Celui-ci est connu de vous. Je rappelle simplement qu'il conduit à exiger dans les villages équipés de réseaux, un assainissement autonome pour toute construction nouvelle, transformation de l'existant ou mutation quand l'installation de traitement n'existe pas ou n'est pas aux normes. Pour répondre à des impossibilités techniques au cœur des anciens villages, et sur proposition du DDT, j'ai validé le principe d'une ouverture à la doctrine qui conduira à admettre des transactions immobilières ou des demandes de PC sans augmentation de surface à la triple condition suivante :

1. Le plan de zonage établit que la construction est bien située en zone d'assainissement collectif,
2. Rien ne change au niveau des rejets (pas d'augmentation des rejets),
3. La collectivité s'engage fermement, sur un délai raisonnable et contraint (à déterminer en collaboration avec les services de la police de l'eau), à réaliser des travaux d'assainissement.

Cette ouverture doit permettre de trouver une solution à l'impossibilité technique de réaliser un assainissement non collectif dans l'habitat groupé caractéristique des villages lorrains.

### **La prévention des risques d'inondation :**

La vulnérabilité du département aux inondations est connue. Les précipitations des 21 et 22 mai derniers nous ont rappelé que nous n'étions pas à l'abri de phénomènes très intenses (de type pluies cévenoles) et de dégâts très importants. Au delà de l'élan de solidarité qui a été apprécié de tous, je tiens à vous rappeler qu'il n'y a pas de prévention efficace sans :

- qu'on apprenne à vivre avec le risque et qu'on se prépare aux crises (j'invite à cet effet ceux d'entre vous qui ne l'ont pas encore fait, d'élaborer vos plans communaux de sauvegarde)

- qu'on arrête d'urbaniser les zones inondables.

La commission mixte inondation réunie le 17 octobre doit valider prochainement le projet de PAPI présenté par l'EPTB Meurthe-Madon. Cette validation doit permettre la mise en place d'une gestion globale du risque inondation à l'échelle de ce bassin qui ne peut plus aujourd'hui se limiter à des stratégies de simple protection locale, mais doit être l'occasion d'une réflexion commune entre tous les acteurs pour parvenir à une compréhension partagée des enjeux sur tout le bassin versant. Par les études qu'il engagera, le PAPI doit nous permettre de parvenir à une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique de ces cours d'eau et de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour réduire l'exposition aux risques :

- programmes de travaux de protection,
- meilleure prévision,
- gestion des secours,
- sensibilisation de la population au risque inondation.

### **Les autorisations d'urbanisme :**

Le décret n°2012-274 du 28 février 2012 a modifié le régime des autorisations d'urbanisme (publié le 29 février 2012 au Journal officiel) en vue de simplifier les procédures d'autorisation des projets et d'accélérer leur mise en œuvre.

La DDT et l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle ont eu l'occasion de vous présenter lors de différentes réunions le nouveau dispositif qui introduit notamment une nouvelle surface de référence, la surface de plancher, et modifie les seuils de déclaration préalable ou de permis.

La simplification pour l'utilisateur consistant à soustraire de toute procédure les constructions de moins de 5 m<sup>2</sup> ne dispense toutefois pas les maîtres d'ouvrages à devoir respecter les PLU. Faute d'outil réglementaire, je vous invite à informer vos administrés dans vos bulletins municipaux de ces dispositions. J'ai pour ma part sensibilisé le procureur de la République sur ce sujet afin que vous puissiez plus facilement le mobiliser pour régler les litiges que vous pourrez avoir avec les plus récalcitrants. Je ne reviens pas sur la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012 et dont je vous avais déjà entretenu l'an dernier.

### **Dynamique territoriale et urbanisme L'urbanisme et l'agriculture**

Le rural, c'est d'abord l'agriculture. L'agriculture est une composante essentielle de l'économie et du développement de nos territoires ruraux. Dans le secteur agricole, l'année avait mal commencé mais, dans sa globalité, je me réjouis qu'elle se termine sur une stabilisation.

Pour pouvoir relever le défi de l'alimentation de la planète qui devrait compter bientôt 9 milliards d'habitants, il importe de préserver les terres agricoles et de limiter la consommation excessive qui est la nôtre des terres agricoles pour les urbaniser. A cet effet, la loi Grenelle a prévu une diminution de moitié du rythme de la consommation. Plus récemment cette ambition a été relevée par le président de la République qui a annoncé à l'occasion de la conférence de l'environnement la volonté de stopper cette consommation.

En vue d'une préservation des terres agricoles, l'objectif de baisser la consommation de 50% d'ici 2020 a été fixé dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010. Il importe que dans les deux SCOT en cours d'élaboration dans le département et dans vos PLU en cours de révision, vous ayez une réelle volonté de progresser. J'ai demandé à la DDT d'être particulièrement vigilante sur ce point dans les avis qu'elle me propose.

Le gel de février 2012 a provoqué d'importants dégâts sur les cultures d'hiver (blé, orge, et colza) pour les agriculteurs dans le nord de la France et particulièrement en Lorraine.

Toutefois, la France a obtenu de Bruxelles la possibilité de déclarer ces zones en cas de force majeure permettant le paiement intégral des aides du 1<sup>er</sup> pilier (Droits à Paiement Unique) et des mesures agroenvironnementales, ainsi que des assouplissements dans l'application des « BCAE » (Bonnes Conditions Agro Environnementales) relative à la gestion des couverts. Suite aux mauvaises perspectives de récoltes aux États-Unis, entre autres le cours des céréales (250 euros/T) connaît une forte hausse depuis mi-juillet 2012. Cela permet de compenser partiellement les pertes de rendement dues au gel de février pour les céréaliers, mais ces prix vont pénaliser les éleveurs, notamment laitiers avec un cours de lait en baisse. Par conséquent, j'ai veillé à ce que l'avance des aides européennes puisse bénéficier aux exploitants du département dès le 17 octobre.

Il est à constater que l'agriculture reste dynamique, avec un secteur « viande bovine » en progression. D'ailleurs, le prix des terres agricoles a augmenté de 4% pour atteindre 3 980 euros/ha pour les terres et prés libres et de 5% pour atteindre 3 390 euros/ha pour les terres et prés loués en Meurthe-et-Moselle (moyenne triennale). À partir de 2006, le prix des terres est à la hausse. Suite au gel des arbres fruitiers, l'arrêté de reconnaissance du caractère de calamité agricole a été pris le 18 septembre avec la délégation d'une première enveloppe de 345 000 euros. La bonne qualité de production permet également aux producteurs et à la filière de rattraper partiellement la perte de production. Une grande « loi d'avenir sur l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt » va être élaborée en 2013, la concertation se prépare. Cette loi prendra en compte l'ensemble des questions agricoles, agroalimentaires, forestières et rurales. Ce sera l'occasion de tracer une perspective globale. Elle intégrera des points spécifiques sur le foncier, sur la fiscalité et sur l'installation. La loi cadre permettra à la France d'accompagner, dans un cadre législatif, la réforme de la PAC. Des mesures pour faciliter le regroupement des agriculteurs sont également prévues. D'ailleurs, les négociations sur les nouveaux fonds de la part de l'UE laissent entendre que la France aura probablement le même niveau que précédemment et vous le savez, la France est le premier pays concernant l'attribution des fonds agricoles européens.



J'en profite pour vous rappeler les obligations pesant sur les communes en matière de fourrière animale : l'obligation de disposer d'une fourrière découle de l'article L. 211-24 du code rural et de la pêche maritime. « Chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune. » Je vous signale que la fourrière animale est un service public, qui peut être délégué dans le cadre d'une délégation de service public, la collectivité conservant la possibilité de mettre fin à cette délégation si le cahier des charges n'est pas respecté. Vous devez donc vous interroger sur les conventions passées avec des associations (si elles sont des personnes de droit privé qui ne bénéficient pas d'une délégation de service public).

#### **Le droit des sols :**

La DDT, qui est mise à disposition des maires compétents en matière d'application du droit des sols, connaît donc actuellement, comme beaucoup d'autres, des difficultés pour assurer de façon satisfaisante l'ensemble de ses missions dans ce domaine. La déclinaison des décisions nationales s'est traduite à la DDT par le départ de 6 agents dans la filière ADS depuis le début de l'année (et d'autres sont attendus dans les années qui viennent).

Dans ce contexte, et en prenant en compte les spécificités et contraintes locales, le directeur départemental des territoires a engagé début 2012 une réflexion interne afin de rechercher toutes les pistes de progrès pour assurer le meilleur niveau de service possible compte tenu des effectifs présents et à venir dans les équipes d'instruction. Cette démarche a permis d'identifier plusieurs actions à mener en liaison avec vous (rééquilibrage des plans de charges entre centres instructeurs, développement de la dématérialisation des échanges, tri des dossiers à l'arrivée afin de rationaliser l'instruction et de sécuriser l'instruction des permis à plus fort enjeu, clarification et adaptation des rôles DDT et commune, adaptation des plages d'accueil téléphonique,...). Je vous renvoie pour plus de détail à ma réponse tout à l'heure à la question n°3 et au courrier que vous allez recevoir prochainement.

#### **L'éolien :**

Le développement de notre capacité de production d'électricité d'origine éolienne est une composante du développement des énergies renouvelables. La France s'est fixée d'avoir une puissance éolienne totale de 25 000 MW (dont 19 000 MW terrestres) à l'horizon 2020. Au 30 juin 2011, une puissance de 6 253 MW était installée à l'échelon national. La contribution lorraine était en 2010 d'environ 800 MW (projets construits et acceptés). La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Loi Grenelle 2 ») prévoit l'élaboration d'un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) par l'État et le Conseil Régional. Un schéma régional éolien (SRE), annexé au SRCAE, définit en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne. Le SRE a ainsi pour vocation de contribuer à la planification d'un développement harmonieux de l'énergie éolienne, prenant en considération les différents enjeux du territoire.

Le schéma doit permettre d'identifier la contribution régionale à l'atteinte des objectifs arrêtés au niveau national, en considérant plusieurs enjeux :

- le potentiel éolien,
- l'état des lieux des projets existants,
- la réglementation en matière de respect de distances d'éloignement vis-à-vis des radars, des zones bâties et des surfaces en eau,
- les sensibilités paysagères et patrimoniales,
- les sensibilités liées au milieu naturel et à la biodiversité.

Le croisement de ces différents enjeux et de leur niveau de sensibilité a ainsi abouti à une carte de synthèse des enjeux identifiant les parties du territoire considérées comme favorables et non favorables à l'éolien. Le projet de Schéma Régional Éolien a été réalisé conjointement par les services de la DREAL Lorraine, de la Région Lorraine et de la Direction régionale de l'ADEME. Le projet de schéma régional Climat Air Énergie de Lorraine est actuellement soumis à consultation.

Le 4 octobre 2012 la proposition de loi préparant la transition vers un système énergétique sobre a été adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale. Cette proposition présente un mécanisme de bonus-malus destiné à inciter les ménages à modérer leur consommation d'énergies de réseaux (eau, électricité et chaleur). En outre, ce texte concerne l'éolien : la proposition inclut des amendements sur l'éolien afin d'assouplir le cadre réglementaire de l'installation de turbines.

### **L'accès au haut débit :**

L'accès au très haut débit pour tous reste une priorité majeure du nouveau Gouvernement, il doit être disponible à tous d'ici 2022. Actuellement, il y a près de 760 000 personnes en France qui disposent de la fibre optique (avec un taux d'abonnement d'environ 11%). Pour atteindre un objectif de très haut débit généralisé sur tout le territoire, la Ministre entend lancer un plan en deux étapes :

- d'abord, d'ici 2017, implanter le haut débit pour tous, avec des débits minimum de 3 à 5 Mb/s (méga-bit / seconde)
- ensuite, d'ici 2022, viser le très haut débit pour tous par un «mix technologique» : fibre optique, VDSL2\* et réseaux radio 4G.

En conséquence, les 205 points hauts actuellement en service sur le département de la Meurthe-et-Moselle pourront être intégrés dans ce dispositif conformément aux orientations qui auront pu être arrêtées dans le cadre du schéma départemental d'aménagement numérique de la Meurthe-et-Moselle. Pour financer ce plan, plusieurs pistes sont envisagées : une taxe sur les réseaux cuivre fournissant l'A.D.S.L. et l'affectation d'une partie des recettes des réseaux A.D.S.L. bénéficiaires en zones denses. Il a été également annoncé l'ouverture du guichet A (1 milliard d'euro) du Programme d'investissements d'avenir aux collectivités territoriales sous forme de prêt bonifiés. Enfin, le ministère est en train de travailler à l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire pour le déploiement des réseaux afin de présenter une nouvelle feuille de route avant la fin de l'année 2012.

\* Le VDSL2 (ou Very high speed Digital Subscriber Line 2) est un protocole de transmission de données à haut débit vers un abonné à travers une paire de cuivre.

Il y a 4 chantiers sur lesquels l'État doit renforcer sa présence aux côtés des opérateurs et des collectivités :

1. La planification des déploiements, en précisant les objectifs de couverture et en organisant les zonages ;
2. L'organisation du cofinancement des projets, en définissant et en mettant en œuvre d'une part les modalités d'intervention financière de l'État pour assurer la péréquation, et d'autre part en catalysant les projets d'investissements privés (y compris les financements européens) ;
3. Le suivi de l'avancement de tous les projets de déploiement de réseaux afin que les engagements des uns et des autres soient crédibles et vérifiables.
4. L'harmonisation des architectures de réseaux, des systèmes d'information et des conditions économiques d'accueil permettant aux opérateurs d'utiliser effectivement les infrastructures à très haut débit mises en place.

S'agissant de la résorption des zones blanches en téléphonie mobile, vous n'ignorez pas que c'est à la suite de l'accord du 15 juillet 2003 que l'État, les associations d'élus et les trois opérateurs ont signé un programme pour la couverture des « zones blanches » et que c'est à cette occasion que la définition de la zone blanche a été précisée.

### **La santé :**

En matière de la santé un signal fort a été envoyé au territoire rural. Le Gouvernement a fixé un objectif très clair : que chaque français puisse se soigner à proximité de son domicile au tarif opposable. Dans cette optique, la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé compte :

- Agir sur l'accès à l'offre de soins en proximité en journée (sans notion d'urgence).
- Garantir l'accès aux soins en urgences en moins de 30 minutes. Des solutions ont été identifiées : création d'antennes de SMUR, transport hélicoptéré, médecins correspondants de SAMU. S'il n'est pas toujours indispensable de se rendre aux urgences, il n'est pas non plus acceptable qu'aujourd'hui, parce que l'on vit en zone rurale ou de montagne, on n'ait pas accès à des soins d'urgence. 2 millions de français sont dans cette situation. Le 30 juin dernier, la ministre a demandé aux ARS d'identifier les territoires concernés.
- Garantir l'accessibilité financière.

Si aucun accord ne peut être trouvé, il passera par la loi. Le principe « un accès territorial aux soins pour tous » a d'ailleurs été fixé par le président de la République. Un pacte de confiance, établi avec l'ensemble des personnels du monde hospitalier, comprend 3 piliers :

1. la confiance, d'abord, des français dans leur système de soins;
2. la confiance, ensuite, entre les responsables politiques et les personnels du monde hospitalier;
3. la confiance, enfin, au sein même de l'hôpital public.

Le cap est fixé, la concertation s'engage. Elle pourra déboucher sur des négociations. Les premières mesures réglementaires qui donneront corps à ce pacte de confiance pourront être prises dès le début 2013. Enfin, les dispositions législatives nécessaires s'intégreront dans une grande loi d'accès aux soins qui sera soumise au Parlement. Sachez que la lutte contre des déserts médicaux est une priorité de l'État. Elle doit commencer dès les études de médecine : à cet effet, des stages en cabinet feront partie de la formation des médecins.

Par ailleurs, le Gouvernement veut mobiliser plus de crédit pour les publics vulnérables, en particulier les personnes âgées et les personnes en situation de précarité.

En Lorraine : Pour ce qui concerne l'offre de soins en proximité en journée et sur l'accessibilité financière : Pour l'élaboration du SROS ambulatoire, et en particulier du zonage pluri-professionnel, l'ARS de Lorraine a souhaité être au plus proche des réalités du terrain en organisant, courant 2011, 16 réunions départementales associant : préfet de département, Assurance Maladie, conseil régional, conseils généraux, association départementale des maires, URPS et représentants des ordres professionnels, CARMi Est (Moselle), FEMALOR et Union des pôles de santé en Lorraine, Raoul-IMG (internes en médecine générale), ainsi que des représentants des usagers.

24 zones déficitaires ont été identifiées, en respectant le seuil de 7,5 % fixé par le ministère, dont 4 zones en Meurthe-et-Moselle (5,8% de la population et 13,6% des communes du département).

Afin de tenir compte d'autres territoires de 1<sup>er</sup> recours nécessitant une vigilance particulière au regard de la démographie des professionnels de santé (mais ne pouvant rentrer dans le cadre du seuil de 7,5 %), une seconde carte identifiant 9 zones supplémentaires à surveiller a été élaborée.

Dans ces zones, il est prévu des mesures incitatives destinées à favoriser l'implantation des professionnels de santé libéraux grâce au développement de maisons de santé bénéficiant d'aides publiques.

Concernant l'accessibilité financière, le cahier des charges des MSP, validé par l'ARS, oblige les professionnels de santé à exercer en secteur 1. A côté de la dynamique des maisons de santé pluri-professionnelles, l'ARS de Lorraine souhaite développer les champs suivants de manière prioritaire :

- Agir pour développer le nombre de maîtres de stages, notamment dans la supervision des internes de médecine générale effectuant un SASPAS (semestre autonome en soins primaires ambulatoires supervisés), dont l'insuffisance des effectifs constitue un facteur limitant l'augmentation du nombre des stages pouvant être proposés;
- Encourager le développement de stages en périphérie dans des cabinets libéraux. Pour garantir l'accès aux soins en urgences en moins de 30 minutes;
- L'ARS a identifié des territoires où l'accessibilité est supérieure à 30 minutes (Jarny ne fait pas partie de ces territoires - Briey est à 6 km);
- S'agissant de la concertation nationale, le ministère va proposer une palette de solutions à décliner par les ARS à partir de 2013.

### **L'éducation :**

Les instituteurs représentent « l'âme du village ». Tandis que les effectifs de l'État pour les secteurs « non prioritaires » continuent à baisser, les effectifs de l'éducation sont à la hausse, il y a plus d'instituteurs (6 000 postes créés à la rentrée au second degré ; création de 60 000 postes dans l'éducation nationale). Pour 2013, tous les emplois de personnels partant à la rentrée seront remplacés. L'académie bénéficie de 130 postes (1<sup>er</sup> degré) mis au concours de professeur des écoles contre 70 l'an passé. Des emplois d'avenir pour l'éducation sont attendus pour 2013. Le Directeur académique de Meurthe-et-Moselle et ses services ont été associés à l'élaboration du plan « Collèges nouvelle génération » par le biais :

- de l'étude des flux de population sur les différents secteurs du département,
- de la question relevant de la problématique des territoires,
- des périmètres scolaires qui ont déjà fait pour certains l'objet de révisions, d'autres étant encore à l'étude.

En ce qui concerne l'accueil des élèves de moins de 3 ans, la Meurthe-et-Moselle est bien placée : le taux de scolarisation des élèves de 2 ans à la rentrée 2012 pour l'académie est de 9,7 (taux national : 8,1). Les élèves de 2 ans sont systématiquement accueillis dans les secteurs relevant de l'éducation prioritaire et comptabilisé dans les effectifs. L'aide aux enfants en difficulté est une préoccupation qui traverse l'histoire du système éducatif mais qui a été formalisée à partir des années 1970 dans plusieurs circulaires. Le département compte un Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté (RASED) par circonscription et au total 126 postes implantés dans ces RASED : 49 psychologues scolaires, 9 postes G (aide rééducative), et 68 postes E (aide pédagogique).

### **La sécurité :**

La sécurité est un sujet qui nous tient tous à cœur : vous le savez, des zones de sécurité prioritaires (Z.S.P.) vont être mises en place prochainement. En ce qui concerne l'augmentation des effectifs de la gendarmerie, ils se répartiront sur tout le territoire (480 emplois pour la gendarmerie de plus au niveau national). La justice, quant à elle, va connaître une amélioration (520 emplois pour la justice au niveau national) au niveau du Tribunal de Nancy et de Briey.

Les baisses d'effectifs ont été compensées par une optimisation de l'emploi des forces, complétée par un renfort substantiel de réservistes fin 2011. Les territoires qui ne sont pas intégrés dans les zones de sécurité prioritaires continueront de profiter de la mobilisation des forces de l'ordre sur des objectifs clairs de baisse de la délinquance, notamment des atteintes aux biens.

Les relations avec les élus sont fréquentes : depuis le début de l'année les militaires du groupement de gendarmerie départementale ont rencontré au moins une fois 83% des 528 maires que compte la zone de Gendarmerie Nationale (45% à deux reprises).



### **L'intercommunalité :**

L'année dernière, l'Assemblée générale des maires avait été l'occasion de parler de l'intercommunalité et de faire un point d'étape sur la mise en œuvre de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Depuis cette date, les choses ont beaucoup avancé. Même si, comme dans 32 autres départements, le schéma départemental de coopération intercommunale n'a pas pu être adopté en Meurthe-et-Moselle, les travaux de refonte de la carte de l'intercommunalité se sont poursuivis dans une concertation que j'ai voulue la plus large possible. La loi dite « Pélissard » du 29 février 2012 a fixé un cadre juridique très clair à la conduite de ces travaux en l'absence de schéma adopté.

Comme je vous l'avais dit, ici, le 15 octobre 2011, l'évolution de l'intercommunalité dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 ne peut reposer que sur une conception partagée de l'intérêt général. C'est pourquoi ont été soumis à l'avis de la CDCI les 6 projets de fusion et les 3 projets d'extension de périmètre de communautés de communes qui avaient dégagé une majorité claire en leur faveur. Aujourd'hui, au terme des nombreuses rencontres et réunions que les sous-préfets et moi-même avons eues avec les élus, mais aussi, je le sais, d'un très important travail de discussion, de concertation et de préparation mené par les élus eux-mêmes, entre eux, et après 3 réunions de la CDCI, ces 9 projets ont reçu un avis favorable de la CDCI, souvent à l'unanimité. Les arrêtés de projet de périmètre correspondant sont actuellement soumis à l'avis des collectivités locales concernées et tout sera mis en œuvre pour que les fusions et extensions soient effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2014, selon les souhaits exprimés par les élus. A l'issue de cette mise en œuvre, fin 2013, le nombre d'EPCI à fiscalité propre du département passera de 37 à 27 et il ne restera aucune commune isolée, conformément à la loi. Celles-ci, actuellement encore au nombre de 16, auront été rattachées à un EPCI à fiscalité propre soit dans le cadre d'une des fusions ou extensions de périmètre dont je viens de parler, soit selon la procédure prévue par l'article 38 de la loi du 16 décembre 2010, après avoir été consultée sur leur souhait.

Cette évolution permettra aussi, à terme, de réduire le nombre de syndicats de communes, comme le prévoit la loi du 16 décembre 2010.

Concernant l'élection des conseils d'intercommunalité, le président de la République a opté pour l'option du « fléchage », c'est-à-dire que les futurs délégués devront être désignés dès la constitution des listes aux élections municipales.

De toute façon, l'évolution de la carte intercommunale nous permettra de faire des économies considérables. Je conclurai ce sujet en précisant que l'évolution de la carte intercommunale ne s'arrêtera certainement pas là. D'abord parce qu'il aura lieu, dans les mois à venir, comme cela a été convenu en CDCI, d'examiner la situation particulière de certaines communes qui souhaitent rejoindre un EPCI autre que celui auquel elles sont rattachées. Ensuite, et surtout, parce que la loi dite « Pélissard » a donné une assise juridique à ce qui était communément appelée « la clause de revoyure » « en prévoyant explicitement une révision des schémas de coopération intercommunale dans l'année qui suit chaque renouvellement municipal. Le chantier sera donc réouvert en 2015.



### **Le financement des collectivités locales :**

La Caisse des Dépôts et Consignations dispose de 5 milliards d'euros pour des crédits court terme. Pour faire face à la demande croissante de crédit court terme, la Banque Postale a décidé d'élargir l'enveloppe jusqu'à 4 milliards euros (contre 2 milliards d'euros prévus initialement).

La création d'une Banque publique d'investissement (BPI) mérite également d'être mentionnée : le premier ministre a déclaré qu'elle sera « une banque forte, dotée immédiatement de moyens importants ». Elle aura « une capacité propre d'investissement dans le financement de l'économie de plus de 30 milliards d'euros en prêts et en capital ». Cette banque fournit l'opportunité de rassembler ces outils en Région pour constituer des guichets uniques lisibles auprès desquels les entreprises trouveront toute la palette des financements : prêts, garanties et fonds propres. Elle devrait financer le développement des secteurs stratégiques et permettra de soutenir une grande ambition en matière d'innovation, d'investissement et d'exportation. Les premiers bénéficiaires seront les petites et moyennes entreprises. En outre, elle sera au cœur des enjeux : le redressement productif, le soutien aux filières industrielles, le développement local. Elle sera déconcentrée sur les territoires et travaillera avec les régions qui seront associées à ces décisions et orientations.

Certes, elle sera nationale, mais il est envisagé de mutualiser ces moyens avec ceux de la région pour créer un guichet unique et une instance de décision présidée par le Conseil régional.

Elle va regrouper l'ensemble des instruments qui existent déjà : la banque OSEO, les interventions du Fonds stratégique d'investissement pour les PME – le Fonds stratégique d'investissement étant autonome s'agissant des grands groupes – ainsi que la filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations qui est destinée aux PME et le réseau UBI France dans les régions concernant le soutien à l'export.

D'ailleurs, les entreprises participeront également aux orientations stratégiques de la BPI. Le président de la République a confirmé le 5 octobre 2012 : « Je veillerai, avec le gouvernement, à ce qu'il n'y ait aucune rupture dans le financement des investissements et la trésorerie des collectivités locales ».

J'ai pour ma part fait une enquête et les premières remontées montrent que, hormis quelques cas particuliers, les collectivités ne connaissent pas de difficultés de financement. Par conséquent, je peux vous rassurer, vous ne manquerez pas de financement.

## L'emploi :

La Meurthe-et-Moselle continue à donner un appui aux emplois par le biais des contrats aidés et à partir de novembre 2012 aussi par les emplois d'avenir.

En ce qui concerne les efforts réalisés par l'État en Meurthe-et-Moselle en faveur des demandeurs d'emploi, il convient de noter que près de la moitié des contrats uniques d'insertion bénéficient aux jeunes. Concernant le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) le niveau de prescription est de 89,5% et de à 84,5% de l'objectif annuel pour le Contrat Initiative Emploi (CIE) du Contrat Unique d'Insertion au 8 octobre 2012. Il en ressort que le département a encore une certaine marge jusqu'à l'arrivée des emplois d'avenir. 4 175 CAE ont été prescrits dont 883 cofinancés par le Conseil général et 480 CIE dont 60 cofinancés par le Conseil général. Je me félicite tout particulièrement de la progression importante des contrats cofinancés par le Conseil général et l'État pour un public de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Comme vous le savez tous, l'objectif des emplois d'avenir est d'ouvrir des perspectives professionnelles à des jeunes peu ou pas qualifiés ayant 16-25 ans et vivant dans des zones rurales et urbaines les plus marquées par le chômage.

Je saisis cette occasion afin d'exprimer plusieurs souhaits : les emplois d'avenir sont un dispositif particulièrement intéressant par leur durée qui peut aller jusqu'à 3 ans. En outre, le volet «accompagnement» accroît l'efficacité du dispositif. Pour que les emplois d'avenir deviennent un succès, la mobilisation des élus, des partenaires sociaux et des associations susceptibles d'embaucher les jeunes doit être forte. Je vous engage en tant que responsables des communes à assurer le succès de ce nouveau dispositif.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que le gouvernement prévoit des crédits spécifiques pour renforcer les moyens d'accompagnement des missions locales. Ces missions avec l'État (DIRECCTE) et Pôle Emploi seront en première ligne pour la prescription et le suivi des jeunes en emploi d'avenir. Pour la Lorraine et le lancement du dispositif, les services estiment qu'ils disposeront d'un minimum de 250 contrats à réaliser pour les 2 derniers mois de l'année 2012. L'État en train d'envisager dans les meilleurs délais le déploiement territorial de cette nouvelle mesure. Pour vous donner encore des éléments concrets de préparation des emplois d'avenir, il faut, dès maintenant, se mobiliser pour cibler les jeunes et repérer les employeurs potentiels susceptibles de s'engager rapidement dans le dispositif :

- En ce qui concerne le ciblage des jeunes : les prescripteurs (agence Pôle Emploi, Cap Emploi, ML) s'appuieront sur les dispositifs existants (Cotraitance, CIVIS etc.) afin de repérer, préparer et positionner les jeunes éligibles sur les offres déposées,
- En ce qui concerne le vivier d'employeurs, les prescripteurs mobiliseront, dès octobre, les réseaux locaux d'employeurs des secteurs marchand et non-marchand, en s'appuyant sur des dispositifs en place (Service Civique, CAE etc.).

Parallèlement, un travail de co-construction sera mené avec le Conseil régional en vue d'identifier les métiers/filières les plus porteurs de cette mesure, notamment dans les secteurs marchand et non-marchand, afin que les emplois d'avenir offrent des débouchés, en termes d'accompagnement et de parcours de formation (réponses de l'appareil de formation, ingénierie pédagogique et financière...).



## **La décentralisation :**

Fin septembre, dans le cadre d'un séminaire gouvernemental, une nouvelle méthode (qui remplace la RGPP) et la phase III de la décentralisation ont été discutées. En effet, la décentralisation va de pair avec la réforme de l'État. Au mois de juillet des consultations avec les associations d'élus ont débuté. Sous l'égide du président du Sénat, l'initiative des états généraux de la démocratie territoriale a présenté ses propositions le 4 et 5 octobre. Le gouvernement déposera un premier projet de loi avant la fin de l'année 2012 qui portera sur l'amélioration de la démocratie locale et organisera les transferts de compétences dans le cadre des conférences territoriales (qui auront lieu en 2013). Dans ce texte figurera la création d'un Haut Conseil des territoires. Il regroupera le comité des finances locales, la commission nationale d'évaluation des normes et celle sur le transfert des charges. Il sera saisi sur chaque texte qui intéresse les collectivités locales et avant chaque loi de finances. Par conséquent, cette création accroîtra la reconnaissance, la cohérence et la responsabilité.

La nouvelle étape de décentralisation mènera à une clarification des compétences et demande aussi un cadre financier renouvelé entre l'État et les collectivités. La conclusion d'un pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les collectivités est essentielle. Les principes de ce pacte seront décidés au sein du Haut Conseil des Territoires dès le début de la discussion du projet de loi sur la décentralisation. La loi instituant le conseiller territorial sera abrogée dès cet automne et le mode d'élection des conseillers généraux sera changé. Au niveau financier, des nouvelles règles vont voir le jour afin de trouver un équilibre entre le souhait des collectivités locales de plus d'autonomie fiscale et les engagements européens en matière de maîtrise des comptes publics.

Le calendrier des élections a été confirmé. En 2014 il y aura trois élections : les élections municipales, le renouvellement du Parlement européen et les élections sénatoriales. Par contre, le président de la République souhaite reporter à 2015 l'organisation des régionales et départementales.

En ce qui concerne le mode de scrutin des élus départementaux, une concertation avec l'Assemblée des départements de France est prévue. Un équilibre entre l'ancrage territorial et une exigence de parité devrait être trouvé afin d'assurer l'opérationnalité du mode de scrutin.

Le cumul des mandats est une autre question sur laquelle le gouvernement travaillera en vue d'un texte présenté au parlement au printemps 2013. La limitation du cumul des mandats va permettre de faciliter l'accès des salariés du privé, des jeunes aux responsabilités locales. De plus, cela permet aux élus d'exercer sereinement leurs missions et donc contribuera à renforcer la démocratie locale.

La loi de décentralisation confiera aux régions l'ensemble des attributions qui sont encore celles de l'État en matière de formation professionnelle, d'orientation et de mise en cohérence des politiques d'accompagnement qui sont proposées et les besoins des entreprises. De plus, les régions seront responsables de l'ensemble des politiques en matière d'aide et de soutien aux PME. Les fonds structurels européens seront également mis au service des régions. Pour mener ces politiques, les régions vont bénéficier d'instruments nouveaux (dont la Banque Publique d'Investissement). Les départements se verront confier l'ensemble des politiques du handicap et de la dépendance, hors du champ de l'assurance maladie. En ce qui concerne la responsabilité de la transition énergétique, elle devra être partagée entre l'Etat et le bloc communal. La clause de compétence générale ne sera pas mise en cause vu que c'est un principe fondateur des collectivités locales depuis l'origine de notre République. Le principe de chef de file (prévu déjà dans la constitution, article 72.3.) sera étendu à tous les domaines de l'action locale.

Vous le voyez, 2013 sera une année très active, beaucoup d'initiatives positives vont être mises en œuvre et la Meurthe-et-Moselle est bien placée. Je sais compter sur vous parce que vous êtes en première ligne, le premier échelon de démocratie, le premier cercle du pacte de confiance. Je connais votre engagement et dynamisme. Il faut faire preuve d'imagination, de courage, de détermination dans les années qui viennent, mais je sais pouvoir compter sur vous pour engager la période

**Mme la Présidente FALQUE remercie à nouveau les intervenants et participants. Elle clôt l'assemblée générale. Elle offre à M. DELEVOYE, en souvenir de sa journée en Lorraine, un livre sur le cristal de Baccarat et des spécialités lorraines. A ensuite lieu la cérémonie de remise de la légion d'honneur à Mme la Présidente FALQUE par M. DELEVOYE.**



# Un grand merci à nos partenaires :



Directrice de la publication :  
Rose-Marie FALQUE

Directrice de la rédaction :  
Anne-Mathilde COULOMB

Mise en page :  
Emilie ROLLIN

Imprimeur :  
Nancéienne d'impression  
24, rue du haut Bourgeois  
54000 NANCY

## A l'année prochaine !!!

Retrouvez via notre site internet [www.adm54.asso.fr](http://www.adm54.asso.fr) l'intégralité des interventions